

Schéma départemental des services aux familles de la Loire



2022 - 2025

"Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) est un partenariat entre institutions et associations au service des familles ligériennes.

Il est piloté par le Comité Départemental des services aux Familles, sous la présidence de la Préfète et la vice-présidence de la CAF, du Président du Département et de celle de l'association des Maires de la Loire et des Présidents d'intercommunalités. La Mutualité Sociale Agricole, en tant que membre du CDSF, contribue à sa gouvernance aux côtés de la CAF.

Les différents partenaires, associatifs et institutionnels, qui ont participé à l'élaboration du schéma, ont été guidés par deux enjeux :

- Le développement d'une offre équilibrée, fondée sur une analyse fine de l'offre et des besoins.*
- La lutte contre les exclusions, notamment vis-à-vis des familles vulnérables et celles confrontées au handicap.*

Les finalités poursuivies sont ainsi de développer des services, d'en améliorer l'accès mais aussi, d'accompagner les familles dans leur parcours de vie.

Souhaitant incarner leurs coopérations et leurs complémentarités, les différentes institutions disposent, à travers ce schéma, d'une feuille de route départementale commune axée sur les services et équipements destinés aux familles ligériennes, que ce soit sur la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, ou l'animation de la vie sociale.

Il s'agit d'une mise en cohérence entre les orientations propres à chacun des acteurs, les différents schémas institutionnels qui en découlent, avec une ambition forte autour de l'égalité d'accès aux services et à l'information de toutes les familles du département."

Chantal LARGERON-ALARCON,
Présidente du Conseil d'administration
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Marie-Pierre BRUSCHET,
Directrice générale,
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Henry JOUVE,
Président du Conseil d'administration
de la Mutualité Sociale Agricole
Ardèche-Drôme-Loire

François DONNAY,
Directeur général
de la Mutualité Sociale Agricole
Ardèche-Drôme-Loire

Georges ZIEGLER,
Président
Département de la Loire

Jacques LAFFONT
Maire de Bellegarde en Forez
Association des maires de la Loire

Catherine SEGUIN
Préfète du Département de la Loire

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
METHODOLOGIE	3
Le cadre légal du déploiement du SDSF.....	3
La démarche.....	4
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	8
La population	8
Les familles.....	10
Les indicateurs de vulnérabilité	15
La petite enfance	21
L'enfance-jeunesse	26
DES PRINCIPES POUR GUIDER L'ACTION DES PARTENAIRES	33
7 principes prioritaires.....	33
Autres principes complémentaires.....	34
DES ORIENTATIONS PARTAGEES, DECLINEES DE MANIERE OPERATIONNELLE.....	35
Quatre orientations portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF	35
GOUVERNANCE DU SDSF	40
Les enjeux de gouvernance du SDSF.....	40
Le schéma de gouvernance du SDSF.....	40
SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA.....	47
MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA.....	47
CONCLUSION.....	48
ANNEXES	49
Annexe 1 : Fiches objectifs par axe stratégique du SDSF.....	49
Annexe 2 : Le diagnostic socio-démographique	63
Annexe 3 : Rapport d'enquête auprès des familles ligériennes	63
Annexe 4 : Glossaire du SDSF.....	64

PREAMBULE

Une circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 a conduit les partenaires et précédents pilotes des instances existantes (la Commission départementale de l'Accueil du Jeune enfant - CDAJE et la Commission départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP)) à travailler pour l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) couvrant la période 2016-2019.

Un comité préfigurateur a eu lieu en 2015 afin de définir les enjeux partagés par les différentes institutions. Les services de la Caisse d'allocations familiales (Caf) ont été chargés, en lien avec les partenaires, d'animer un diagnostic départemental partagé avec les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité et de rédiger le schéma.

Ce schéma a été élaboré dans un esprit de continuité des instances existantes. Il a alors été décidé de conserver une approche et une gouvernance thématique autour de la petite enfance et de la parentalité, et d'élargir autour d'un troisième axe qu'est la jeunesse.

Une instance de pilotage globale (le comité stratégique) a été créée. Les instances départementales ont été mises en place : un comité technique, un comité de pilotage dans chaque champ d'intervention du schéma (Comité de pilotage de la CDAJE, Comité de pilotage de la CDSP et Comité de pilotage de la Commission Jeunesse/Accueil de Loisirs).

Des assemblées des acteurs ont été initiées et organisées dans le cadre de ce précédent SDSF et permis d'associer et d'impliquer l'ensemble des services concernés.

Le SDSF a été construit autour de 4 axes de développement :

- Axe 1 : Réduire les inégalités en matière d'offre de service répondant aux besoins des familles
- Axe 2 : Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser
- Axe 3 : Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale
- Axe 4 : Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité

Le SDSF a fait l'objet d'un avenant de reconduction pour les années 2020 et 2021.

Parallèlement, la mise en place d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale (AVS), conduite par la Caf, en lien avec le Département et les représentants des structures investies sur ce champ, s'est déroulée dans la Loire tout au long de l'année 2016. Ce travail a permis de partager une vision concertée de la politique d'animation de la vie sociale mais également de développer et de faire vivre un projet commun sur l'ensemble du département pour les années 2017 et 2018. Ce schéma a fait l'objet de trois avenants pour les années 2019, 2020 et 2021.

Depuis septembre 2021, la Préfecture, la Caf, le Département, la Msa, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Loire (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES) et leurs nombreux partenaires travaillent à l'élaboration du nouveau SDSF pour la période 2022 à 2025.

Les SDSF visent initialement à élaborer une politique partagée de la petite enfance et du soutien à la parentalité. Dans la Loire, les instances partenariales ont cependant fait le choix d'adjoindre l'enfance et la jeunesse dans le SDSF, conformément aux attentes de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) entre l'Etat et la CNAF pour la période 2018-2022.

L'ordonnance du 19 mai 2021¹ permet par ailleurs d'intégrer l'animation de la vie sociale au sein des SDSF. En ce sens, les membres de l'instance de pilotage du précédent SDSF ont souhaité faire le choix lors du renouvellement des schémas, de fusionner le SDSF et le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS), garantissant une approche globale et élargie des politiques sociales.

La fusion du SDSF et du SDAVS a constitué l'opportunité de repenser la gouvernance des politiques sociales :

- En simplifiant et en clarifiant les schémas de gouvernance actuels, dans l'objectif *in fine* de remobiliser les partenaires, enjeu tout aussi important que celui de la lisibilité et visibilité du schéma ;
- En renforçant les liens avec les territoires, notamment avec les instances de pilotage des conventions territoriales globales (CTG) ;
- En renforçant les liens avec les autres instances des politiques sociales (exemple : pilotage de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ...)

Ces modalités de gouvernance doivent prendre en compte les dispositions contenues dans l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et son décret d'application en date du 14 décembre 2021 qui instituent le Comité départemental des Services aux Familles (CDSF) ; Le pilotage des SDSF étant désormais posé par décret.

Une circulaire à paraître d'ici à l'été 2022 devrait élargir le champ d'intervention du CDSF et celui du SDSF en conséquence.

Le séminaire de lancement de l'élaboration du SDSF qui s'est tenu le 30 septembre 2021 a posé les enjeux convergents et spécifiques du renouvellement de ce schéma de seconde génération.

Des enjeux convergents :

- S'assurer d'une bonne appropriation du futur schéma départemental, notamment par les élus locaux
- S'assurer d'une égalité dans la possibilité d'accès aux services, avec une attention particulière pour couvrir les zones blanches (La Plaine notamment)
- Adapter la démarche du futur schéma départemental en fonction des spécificités des zones rurales et zones urbaines.
- Développer une culture commune autour du « Aller vers » et du développement du pouvoir d'agir

Des enjeux plus spécifiques :

- Articuler les actions du futur schéma entre le niveau local / départemental
- Veiller à la cohérence entre le futur schéma et les CTG
- S'appuyer davantage sur des diagnostics existants
- Trouver des leviers pour opérationnaliser la participation de l'usager aux actions et projets à mener

Le présent document comprend la méthodologie mise en œuvre pour élaborer ce nouveau SDSF 2022-2025, une synthèse du diagnostic sociodémographique du territoire, les principes partagés par les partenaires pour guider leur action, les orientations retenues et leur déclinaison opérationnelle ainsi que les modalités de gouvernance du schéma, de suivi et d'évaluation.

¹ Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

METHODOLOGIE

Le cadre légal du déploiement du SDSF

Conformément à la loi d'Accélération de la Simplification de l'Action Publique (ASAP), le SDSF du département de la Loire s'appuie sur :

1. **Un diagnostic territorialisé** de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité élargi aux thématiques enfance, jeunesse et animation de la vie sociale ;
2. **Un plan d'action départemental** organisant le **maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre** d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, notamment décliné à l'échelon local dans le cadre de conventions territoriales signées entre la Caf et les collectivités locales ;

Le comité départemental des services aux familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'améliorer l'efficacité en matière :

1. **De développement et de maintien de services aux familles existants**, en veillant à ce que les personnes qui assurent l'accueil du jeune enfant :
 - 1° Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
 - 2° Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
 - 3° Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
 - 4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
 - 5° Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
 - 6° Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes
2. **D'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel**, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés,
3. **D'information et d'orientation des familles** sur les modes d'accueil du jeune enfant et sur les services de soutien à la parentalité ;
4. **De coopération entre professionnels** aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services ;
5. **De formation des professionnels** de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue, et examine les conditions de mise en œuvre des actions ;
6. **D'information des employeurs** sur les politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ;

Pour accomplir ses missions, le CDSF conçoit et adopte un schéma départemental des services aux familles pluriannuel dont **il suit et évalue la mise en œuvre**.

Le CDSF peut décider, **par un vote en séance plénière, d'intégrer le SDSF dans un autre schéma territorial**, tel que le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics ou le cas échéant dans un schéma départemental unique.

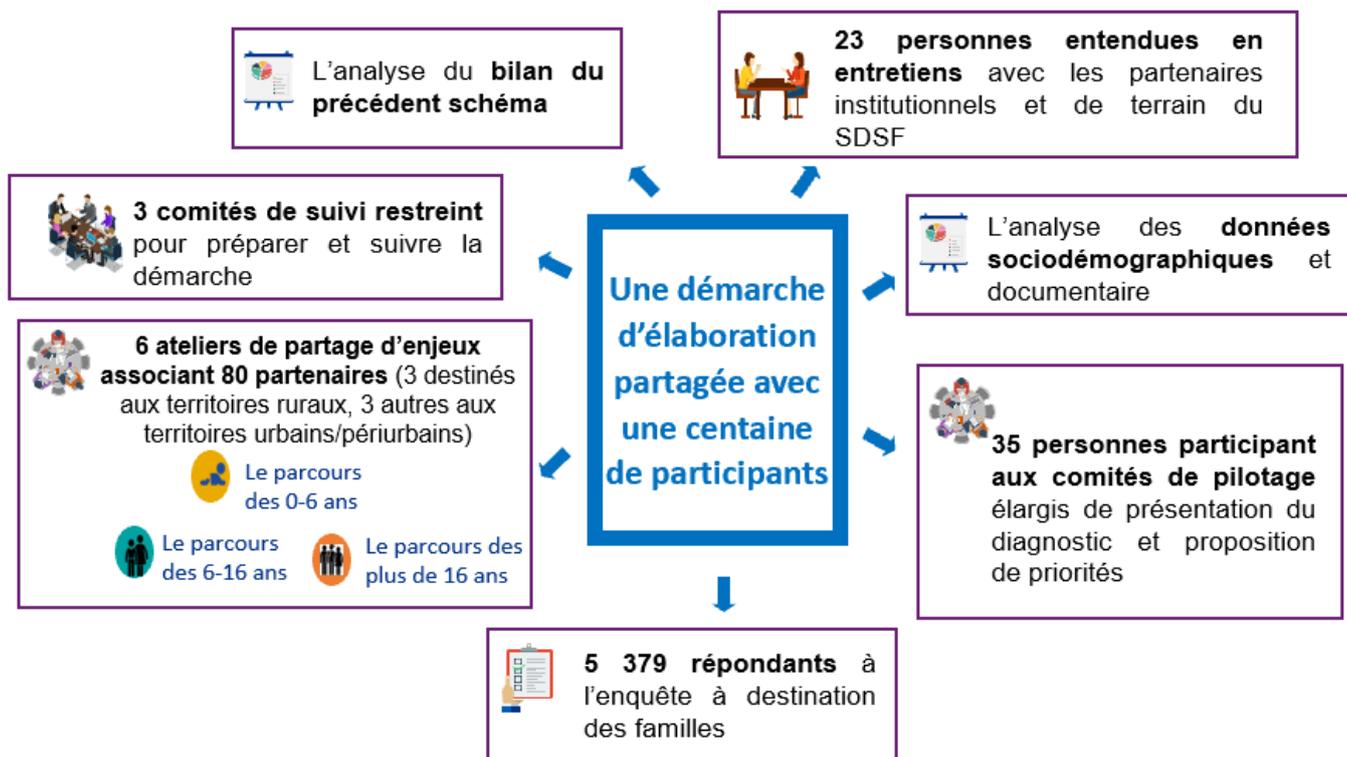
Conformément aux délais fixés par la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (dite Loi ASAP) et selon les dispositions du décret du 14 décembre 2021, le SDSF doit être **adopté avant septembre 2022 pour 4 ans puis tous les 6 ans** et fixe des objectifs partagés à atteindre avant les nouvelles élections municipales. Il peut également comporter des objectifs à plus long terme.

Le schéma départemental des services aux familles **est adressé pour information par le président du comité départemental des services aux familles au ministre chargé de la famille dans le mois** qui suit son adoption par le comité.

La démarche

L'élaboration du SDSF 2022-2025 repose sur une méthodologie participative permettant d'intégrer les regards et avis des partenaires et acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques étudiées. Cette élaboration a été menée en deux phases, comme suit :





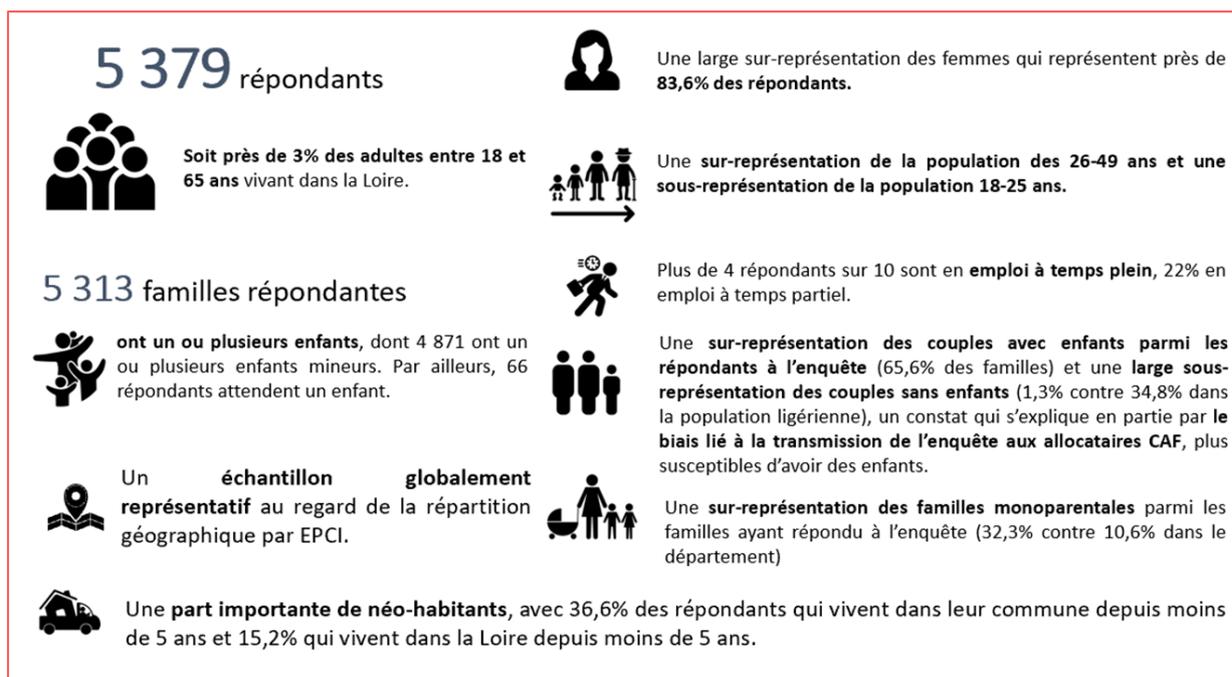
Zoom sur les entretiens avec les partenaires du SDSF

De nombreux acteurs ont été interrogés dans le cadre de la réalisation du diagnostic du territoire et l'élaboration du nouveau SDSF, parmi lesquels :

- La présidente du conseil d'administration et la directrice adjointe de l'action sociale de la Caf de la Loire
- Les professionnels de la Caf de la Loire, notamment ceux des différents services d'action sociale
- Les professionnels du Département (coordinatrice CDAJE, Protection Maternelle et Infantile - PMI, conseillère technique en charge de la stratégie pauvreté)
- La responsable adjointe de l'action sociale de la Mutualité Sociale Agricole (Msa)
- Les services de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
 - DDETS : chargée de mission de la stratégie pauvreté, chef de service politique de la ville, chargée de mission santé et protection de l'enfance, déléguée départementale à l'égalité femmes/hommes
- Le directeur des FRANCAS
- Le directeur de l'Union Départementale des Associations Familiales - UDAF
- Le directeur de l'Union Française des Centres de Vacances - UFCV
- La Fédération des centres sociaux
- Le directeur de la fédération Familles rurales
- L'École des parents et des éducateurs
- ...

Zoom sur l'enquête menée auprès des familles ligériennes

Une enquête a été diffusée auprès des habitants pendant plusieurs semaines à la fin de l'année 2021. Cette enquête, diffusée de manière numérique par les services de la Caf et de la Msa, a obtenu 5 379 répondants (soit près de 3% des adultes entre 18 et 65 ans vivant dans la Loire). L'échantillon obtenu est composé majoritairement de familles du territoire (couples avec enfants, familles monoparentales), la majorité des répondants étant par ailleurs des femmes âgées de 26 à 49 ans.



EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Zoom sur les ateliers de partage d'enjeux

Afin de finaliser l'approfondissement des enjeux sur le territoire et d'associer les partenaires, 6 groupes thématiques ont été organisés réunissant professionnels et bénévoles. Ces ateliers ont été organisés autour de 3 parcours, en milieu urbain/périurbain et en milieu rural :

- Le parcours des **0-6 ans**,
- Le parcours des **6-16 ans**
- Le parcours **des plus de 16 ans**.

Ces ateliers se sont déroulés en plusieurs temps :

- Une présentation pédagogique des premiers éléments de diagnostic
- Un échange sur les spécificités territoriales à prendre en compte afin d'approfondir le portrait sociodémographique
- Des réflexions en sous-groupes sur des questions ciblées par thématique afin de dégager des priorités

Atelier	Nombre de présents	Profil des participants
Le parcours des 0-6 ans sur le territoire en territoire rural	13	<ul style="list-style-type: none"> • 7 collectivités locales • 3 institutions (CAF, Département) • 3 structures associatives
Le parcours des 6-16 ans en territoire rural	22	<ul style="list-style-type: none"> • 13 collectivités locales • 4 institutions (CAF, Département) • 5 structures associatives
Le parcours des plus de 16 ans en territoire rural	8	<ul style="list-style-type: none"> • 2 collectivité locale • 4 institutions (CAF, Département) • 2 structures associatives
Le parcours des 0-6 ans sur le territoire en territoire urbain	17	<ul style="list-style-type: none"> • 4 collectivités locales • 4 institutions (CAF, Département) • 6 structures Petite Enfance • 3 structures associatives
Le parcours des 6-16 ans en territoire urbain	20	<ul style="list-style-type: none"> • 3 collectivités locales • 10 institutions (CAF, Département) • 7 structures associatives
Le parcours des plus de 16 ans en territoire urbain	7	<ul style="list-style-type: none"> • 1 collectivité locale • 3 institutions (CAF, Département) • 3 structures associatives

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

Une version complète du portrait territorial est disponible en annexe du présent document, consultable séparément.

Ce portrait social aborde plusieurs grands thèmes : la population ligérienne et sa démographie, la structure des familles du département, les indicateurs de vulnérabilité (pauvreté, chômage, accès aux droits et à la santé, etc.), la petite enfance, l'enfance-jeunesse et l'animation de la vie sociale.

L'analyse sociodémographique et documentaire a porté sur un ensemble de documents et de données publiques (INSEE, etc.) et non publiques (Caf, MSA, Département, Education nationale) permettant d'analyser les éléments suivants sur chacune des thématiques SDSF évoquées :

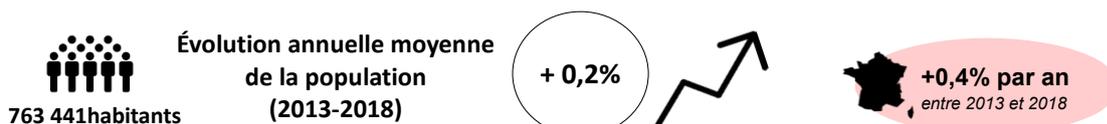
- Les données portant sur l'offre de services du territoire (actions, équipements, etc.) : typologie et caractéristiques de l'offre, implantation géographique, taux d'équipement et de couverture ...
- Les données portant sur la nature et le niveau des besoins (en complément des données socio-démographiques) : niveau de fréquentation de l'offre, profils des usagers, ...



Les informations collectées sont complétées par les résultats de l'enquête menée auprès des familles ligériennes.

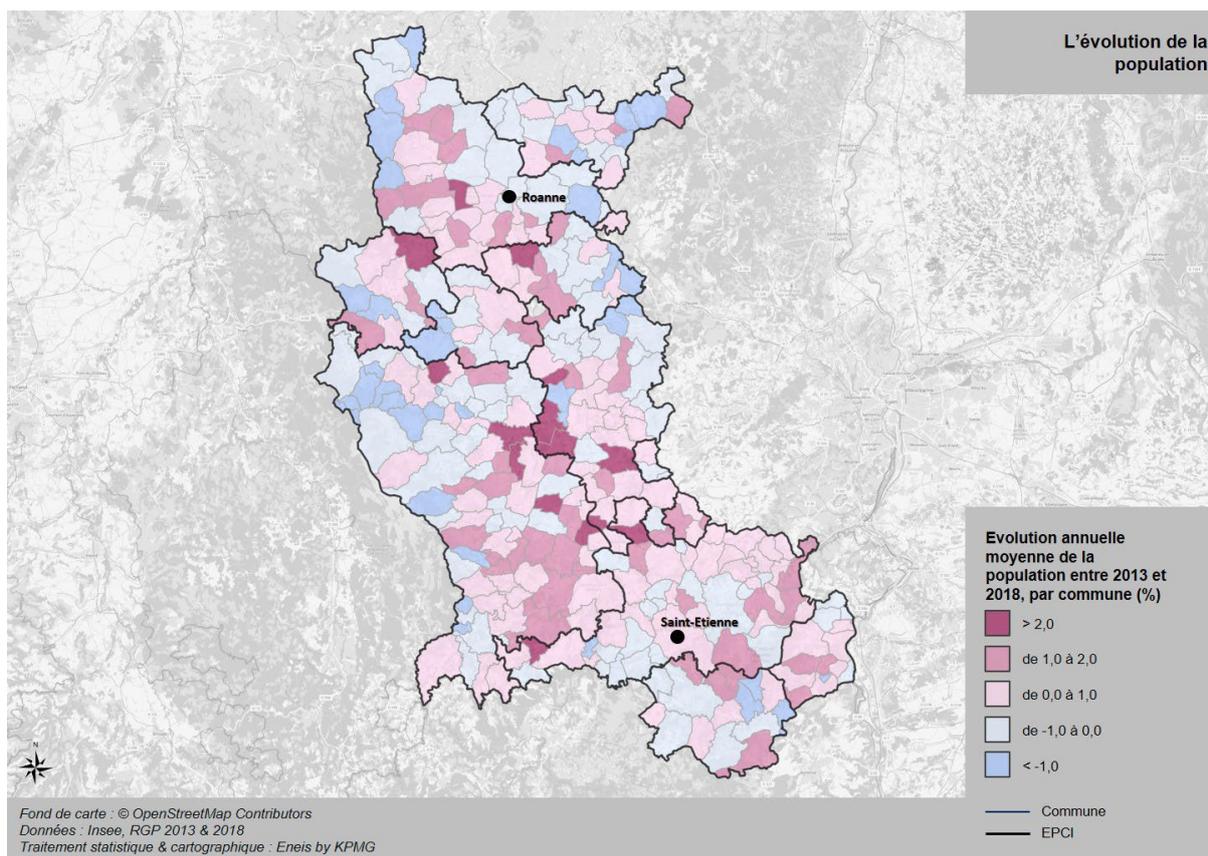
La population

Une augmentation de la population depuis plus de 20 ans



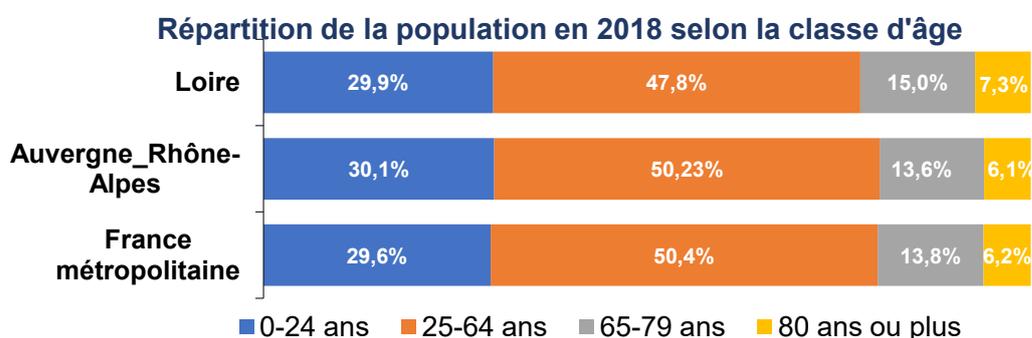
Source INSEE – RGP 2013 & 2018

- La population ligérienne augmente de façon continue depuis 1999, notamment grâce à un solde naturel positif (+0,25% en moyenne/an). Augmentation qui reste toutefois inférieure à l'évolution constatée au plan national.
- On constate ainsi une hausse du nombre d'habitants de 0,2% par an en moyenne sur la période 2013-2018.
- Des dynamiques contrastées à l'échelle des EPCI voire des communes.



Une population vieillissante

- Une part des personnes de 25-64 ans moins importante sur le territoire qu'à l'échelle nationale, et en diminution.
- Une population de séniors (65 ans et plus) plus importante (22,3% de la population) qu'au niveau régional et national.
- La Loire est touchée par un double phénomène de géronto-croissance² et de vieillissement³ de sa population.



Source INSEE – RGP 2018

² Augmentation des effectifs de la population âgée, liée à la progression de l'espérance de vie et à la structure par âge de la population

³ Augmentation de la proportion des personnes âgées résultant de l'allongement de l'espérance de vie et de la baisse de la natalité.

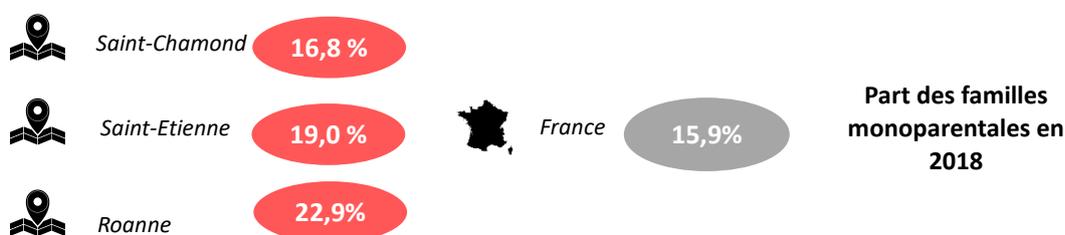
Les familles

Un phénomène de monoparentalité qui augmente



- On relève 28 622 familles monoparentales en 2018, une part en augmentation, ce qui soulève des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public.

Des familles monoparentales concentrées principalement sur les villes les plus peuplées



- Les familles monoparentales représentent 13,7% parmi les familles ligériennes et sont concentrées dans les trois grandes villes du département : St Etienne, Roanne et St Chamond.

Des familles nombreuses moins présentes à l'ouest du département

- La Loire compte une proportion de familles nombreuses (10,2%) supérieure à la moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes (9,2%) ainsi qu'à la moyenne nationale (9,1%).
- La communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (11,1%), Saint-Etienne Métropole (11,9%) et la communauté de communes des Monts du Lyonnais (13,7%), se démarquent cependant avec une proportion de familles nombreuses plus élevée que la moyenne départementale.

Le repérage des besoins des parents dans l'accompagnement de leur(s) jeunes enfant(s)

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre diversifiée en matière d'action auprès des parents de jeunes enfants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Relais Petite Enfance (RPE) ➤ Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), bien implantés et itinérants sur les territoires ruraux ➤ Des actions territoriales du type Café des parents, webinaires maternité Caf, la quinzaine de la parentalité en octobre, Forum petite enfance, réunions d'information... ➤ Une plateforme « Allo parents en crise » ➤ Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) à destination des professionnels ➤ Le dispositif Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui implique les parents ➤ Des relais locaux, du type Centres sociaux, Espaces de vie sociale pour informer sur les actions parentalité, et en proposer ➤ Promeneurs du Net Parentalité ➤ Le réseau des sages-femmes et infirmières puéricultrices de PMI ou libérales • Un repérage des besoins des parents via les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et structures d'accueil • Travail de prévention en PMI sur les risques liés aux écrans • Soutien de la PMI en santé pré et post natal des jeunes parents • Groupes de travail Parentalité au sein de la CDAJE, des travailleurs sociaux et PMI bien présents et actifs • Des collectivités locales équipées en internet et réseaux sociaux, facilitateurs pour diffuser l'information aux familles/parents 	<ul style="list-style-type: none"> • Le repérage des familles en difficultés, des jeunes parents « invisibles » : besoin d'aller vers, phénomène d'autocensure sur l'expression des besoins par les parents eux-mêmes • Des freins à la mobilisation des parents : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Barrière de la langue sur certains quartiers ➤ Mauvaise compréhension des circuits administratifs ➤ Difficulté pour certains parents d'endosser le rôle d'employeur (accueil individuel) ➤ La mobilité/les transports adéquats ➤ Un mode de garde nécessaire parfois pour participer à une action parentalité ➤ Des contraintes d'articulation entre la vie privée/vie professionnelle ➤ Une difficulté pour suivre les effets des actions proposées en LAEP (clause d'anonymat qui ne facilite pas la transmission d'informations entre professionnels et partenaires...) • Un portage politique encore timoré • Un manque de connaissance de l'offre, des acteurs et des dispositifs d'accompagnement à la parentalité • Globalement une méconnaissance de l'accompagnement des infirmières puéricultrices de PMI • Une offre parfois trop stigmatisée sur les parents vulnérables mais l'ensemble des parents a aussi des besoins • Une difficulté à créer des LAEP (cahier des charges très exigeant, problématique de seuil de population) et un frein à la fréquentation des LAEP (clause d'anonymat, dans les petits villages ruraux...) • Un manque de lien avec les professionnels de la périnatalité

Le repérage des besoins des parents dans l'accompagnement de leur(s) adolescent(s)

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des dispositifs et acteurs présents sur les territoires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Promeneurs du Net Parentalité ➤ Points d'écoute psy qui se multiplient et se délocalisent, pour les enfants, les jeunes, les parents et des Points Accueil Ecoute Jeunes - PAEJ ➤ Volet parentalité des projets éducatifs de territoire - PEDT ➤ Groupe de travail Parentalité ➤ Médiation familiale ➤ Maison des adolescents ➤ Groupes d'échanges et de paroles dans les centres sociaux ➤ Réseau information jeunesse • Rôle des référents familles dans les centres sociaux, de plus en plus formés à la relation aux familles • Permanences dans les établissements scolaires, qui permettent aux parents de s'informer • Sur les usages du numérique : Zoomacom, acteur expert, et rôle des médiathèques ; une priorité des PEDT • Le dispositif Promeneurs du net à la fois jeunesse et famille et les conseillers numériques • L'implication des parents dans les projets de leurs enfants et dans les relations avec leurs animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de lieu de soutien pour la tranche d'âge des 6-12 ans • Un besoin de prévention auprès des parents sur les usages des écrans • Une difficulté à saisir les besoins des ados • Un manque d'échanges entre partenaires et de lien/coordination : un partage sur les problématiques repérées insuffisant • Une absence de partenaires pour le soutien à la parentalité entre 7 et 11 ans et globalement de structures parentalité dans les territoires (de type Lieu d'accueil Enfant Parent - LAEP) • Un nombre insuffisant de locaux pour certaines structures pour répondre à des difficultés de mobilité. • Une différence entre les besoins des parents et les besoins de adolescents. • Des préoccupations concernant les difficultés des parents lorsque leur enfant a un besoin de soins spécifiques ou que leur enfant est en situation de handicap. • Peu de mobilisation des élus sur la question de la parentalité

Le repérage des besoins des parents de jeunes adultes

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un constat partagé que les parents des jeunes de 16 ans et plus sont rassurés si leur enfant peut être écouté, accompagné par un adulte tiers relais • La question de la parentalité saisie par les acteurs locaux, en particulier les structures et dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Médiation familiale parent-enfant ➢ PAEJ pour les jeunes parents ➢ Permanences juridiques du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF ➢ Cafés des parents, Permanences Ecoute Parents Enfants Ados ➢ Promeneurs du Net Parentalité ➢ Lieux d'écoute/Relais écoute (parents/enfants, toutes tranches d'âge), ➢ Psychologues ➢ Espace parents expérimenté dans un collège • Une participation des parents aux restitutions des projets portés par les jeunes organisés par les structures jeunesse : temps d'échange, de partage 	<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà du constat que des besoins existent, la question de la parentalité des jeunes adultes n'a pas encore été bien traitée dans les dispositifs actuellement en place • Des parents démunis sur plusieurs points : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des enfants en errance, sans projets, au domicile familial (accès au logement, coût,...) ➢ Une dépendance financière des enfants ➢ Des temps d'échanges parents/enfants limités même au sein de la sphère familiale, compte tenu des impératifs/contraintes de chacun (travail, déplacements,...) ➢ La problématique de la séparation des parents, qui rajoute de la difficulté • Une offre de services parents/ados très axée sur le soin alors que le besoin peut être davantage axé sur un besoin d'écoute, le conseil d'un tiers...

Les besoins atypiques des familles et/ou des enfants

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un bon accueil dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) des enfants porteurs de handicap • Une liste des assistantes maternelles acceptant l'accueil d'enfants porteurs de handicap tenue à jour dans les sites PMI • Des dispositifs existants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mission handicap, commission d'attribution des places, assistantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service limitée sur plusieurs points : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Des locaux inappropriés pour l'accès au public en situation de handicap ➢ Une nécessaire réactivité pour faire face à des situations d'urgence ➢ Un manque de places d'accueil sur du temps périscolaires sur des horaires atypiques (très tôt le matin, très tard le

<p>maternelles (AM) handi-accueillantes, aide forfaitaire handicap, encadrement supplémentaire, un accueil spécifique en crèche pour le droit au répit en crèche...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement Caf pour les couples en séparation, Relais Ecoute familial, travail des espaces de vie sociale (EVS), la médiation familiale, les espaces rencontres, les équipes de PMI mènent des actions de prévention auprès des jeunes mères isolées ➤ Association SOS Violences conjugales en lien avec la gendarmerie ➤ Places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pour faciliter l'insertion professionnelle des parents, listing des AM disponibles pour des places d'urgence ➤ Ecoles classées en Réseau d'Education Prioritaire + (REP+) avec des classes en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et avec des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) <p>Mobilisation du Plan Pauvreté départemental : travaux d'expérimentation en crèche sur la levée des freins sur ce mode de gardes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plateforme d'orientation et de coordination entre professionnels pour poser une première orientation sur le handicap d'un enfant <ul style="list-style-type: none"> • Des professionnels formés au dépistage des troubles du spectre autistique • Un accompagnement des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des EAJE sur les violences intrafamiliales ➤ Accompagnement des assistantes maternelles par les puéricultrices de PMI sur l'accueil d'enfants différents et formations ➤ Déploiement de services civiques formés sur le handicap dans les EAJE, Centres sociaux 	<p>soir)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Très peu de relais en dehors des villes en matière de violences intrafamiliales ➤ En cas de séparation des parents, l'un d'eux seulement peut bénéficier du complément du mode de garde (CMG) <ul style="list-style-type: none"> • Une offre pas toujours lisible pour les familles aux besoins spécifiques • Un manque de formation des professionnels sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ les violences intra-familiales ➤ Les Infirmière Puéricultrices (IP) pour les enseignants ➤ L'accueil des enfants différents • Globalement une tension ou un équilibre à trouver entre « besoin de remplissage des EAJE » et besoin de pourvoir des solutions d'urgence ou atypiques nécessitant des moyens humains supplémentaires en termes d'encadrement. • Le repérage des familles en difficultés • Existence de réseaux de pairs professionnels mais peu d'échanges entre les réseaux.
---	---



Un besoin d'accompagnement des parents sur les sujets de l'éducation et de la scolarité

Les parents enquêtés ont fait part d'un **besoin d'accompagnement** sur les questions liées à la garde de leur enfant ainsi que sur les questions liées à l'éducation de leur enfant. Lorsqu'ils s'interrogent ou se sentent en difficulté dans leur rôle de parents, c'est en premier lieu **vers leur famille ou leur entourage que les répondants se tournent**.

Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous disposer de plus d'informations/aide ? Classer les réponses de 1 à 6

	Effectif	Importance
Questions liées à la garde de mon/mes enfant(s)	3 034	1,9
Questions liées à l'éducation de mon/mes enfant(s)	3 033	2,08
Questions de santé	3 061	2,19
Accompagnement social	3 256	2,24
Démarches administratives	3 687	3,37
Aides financières et matérielles auxquelles j'aurais droit	4 377	4,6

L'importance est calculée comme le rang moyen auquel la modalité a été citée.

Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 4 893



A quel(s) interlocuteur(s) vous adressez-vous lorsque vous avez une question ou une difficulté dans votre rôle de parent ?

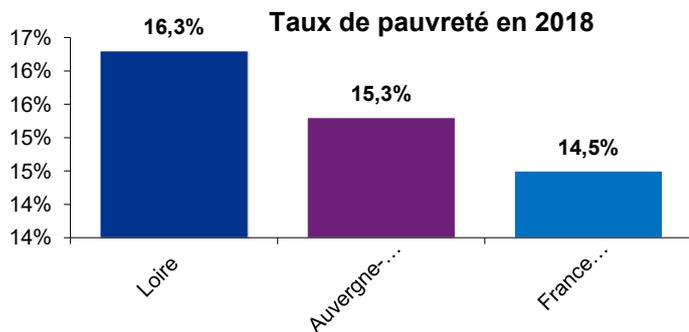
1. **Votre famille ou votre entourage (citée 3 981 fois)**
2. **Les professionnels de santé (citée 2 602 fois)**
3. Le personnel enseignant (citée 1 242 fois)
4. L'assistant social qui vous accompagne (citée 188 fois)
5. L'assistant social scolaire (citée 160 fois)

Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 4 934

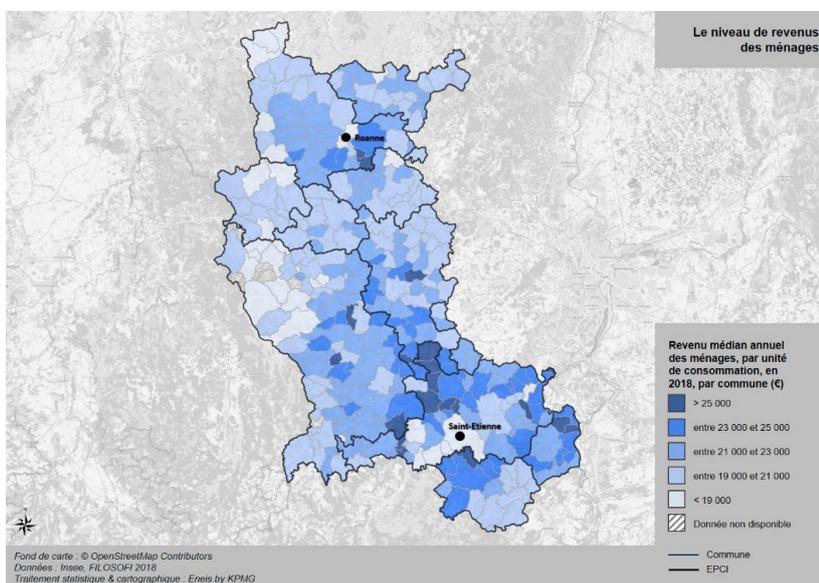
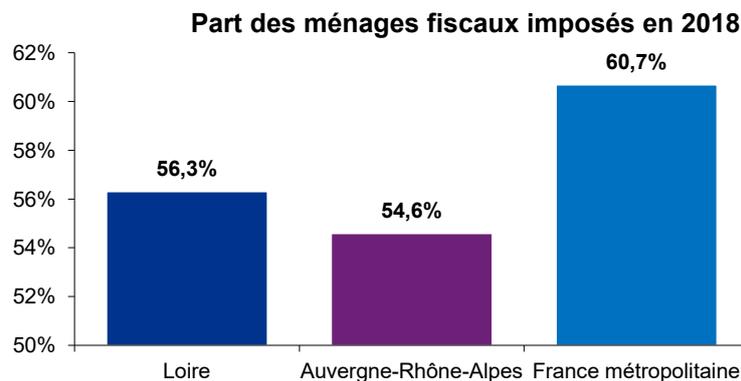
Les indicateurs de vulnérabilité

Des situations de fragilité et des disparités observées sur le territoire

- Des revenus médians des familles ligériennes **inférieurs à ceux observés au sein des échelons de comparaison**, quel que soit le type de familles. Le revenu médian des ménages était de 20 770 € dans la Loire en 2018.
- Une part de foyers fiscaux imposés (56,3% en 2018) inférieure de 4 points à celle observée en France.
- Le taux de pauvreté s'élève à 16,3% dans le département, ce qui est supérieur au taux de pauvreté régional (15,3%) et a fortiori national (14,5%).



Source INSEE – RGP 2018

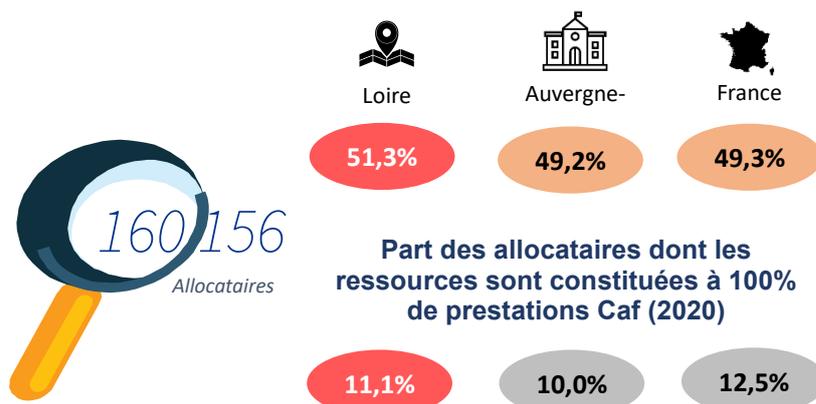


- Si la Loire est un département globalement plus pauvre que la moyenne nationale, les **inégalités se creusent à l'échelle infra départementale** : on observe en effet une fracture au sein du département, avec des populations relativement vulnérables à l'ouest. Deux des principales villes du département, Saint Etienne et Roanne, apparaissent également comme présentant des facteurs de vulnérabilité de la population.

Une part importante d'allocataires Caf, plutôt concentrés au sein des grandes villes

- **160 156 allocataires Caf en 2020**. 51,3% de la population couverte par des **prestations/allocations Caf** (taux supérieur aux autres échelons de comparaison). Parmi les allocataires Caf, 11,1% ont des revenus exclusivement constitués à 100% de prestations Caf. Une majorité de ces allocataires (45,4%, soit 73 217 allocataires) est isolée.

Part de la population couverte par les allocations Caf (2020)



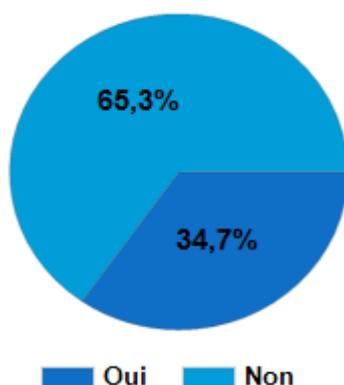
Source : Caf au 31.12.2020

- **17 712 bénéficiaires du RSA** en 2020, ce nombre est en augmentation depuis 2017.
- **13,4%** de la population ligérienne est couverte par la prime d'activité (PPA), proportion identique au niveau national, **48 744 allocataires PPA en 2021**.
- Le département de la Loire compte **5 282 allocataires Msa** au 30 juin 2020. Les personnes isolées et les couples avec enfant(s) représentent la majeure partie des familles allocataires.
- Les allocations familiales et la prime pour l'activité sont les prestations qui enregistrent le plus grand nombre d'allocataires.



L'enquête réalisée auprès des familles met en évidence **des difficultés d'accès aux droits** liées à une méconnaissance des droits et des relais existants.

Estimez-vous disposer d'informations suffisantes sur vos droits en matière de prestations sociales, d'aides financières, d'accès à la santé, etc... ?

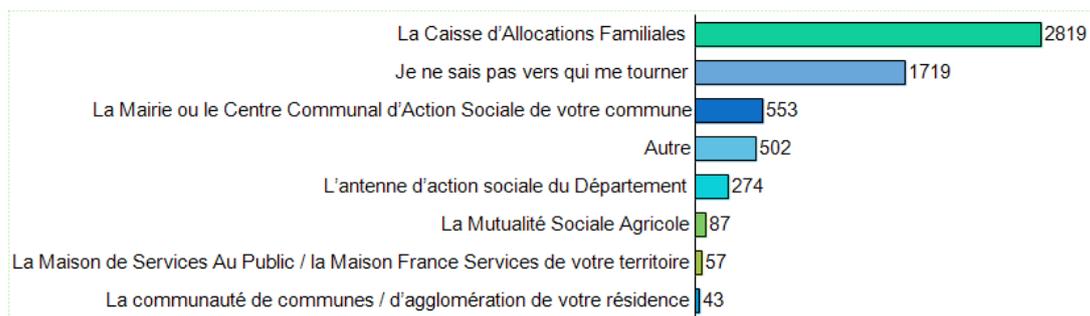


Des difficultés renforcées par la fracture numérique :

18,5% des répondants (978) indiquent rencontrer des difficultés pour effectuer des démarches sur Internet

Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 5 211

Lorsque vous avez besoin d'informations sur vos droits (aides financières, prestations, accompagnement social, ...), vers qui vous tournez vous en priorité ? (deux réponses maximum)



Une grande présence d'infirmiers sur le territoire mais un nombre de psychologues trop faible

La densité médicale en 2020 – nombre de professionnels de santé pour 1000 habitants

	Nombre de médecins omnipraticiens	Nombre de chirurgiens dentistes	Nombre d'infirmiers	Nombre de masseurs kinésithérapeutes	Nombre de psychologues
Loire	0,9	0,5	1,9	1,0	0,3
Auvergne-Rhône-Alpes	0,9	0,6	1,6	1,3	0,4
France métropolitaine	0,9	0,6	0,6	1,1	1,1

Source : Insee, base permanente des équipements (BPE) 2020

- Un nombre important d'infirmiers implantés sur le territoire : on comptabilise près de 2 infirmiers pour 1 000 habitants, un chiffre bien supérieur au chiffre national qui est inférieur à 1 pour 1 000 habitants (0,6).
- Le nombre de psychologues pour 1 000 habitants apparaît en revanche trop faible puisqu'il est de 0,3 alors qu'il est de plus de 1 pour 1 000 habitants au niveau national.

Un niveau de diplôme relativement bas et un taux de chômage élevé

- Le **niveau de diplôme est moins élevé sur le territoire au regard des échelons de comparaison** : 24,2% de la population ligérienne de 15 ans ou plus non scolarisée est sans diplôme, une proportion plus élevée que la moyenne régionale (20,4%) ou nationale (21,4%). Au contraire, **seuls 24,8% de la population de 15 ans ou plus non scolarisée dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la Loire**, contre plus de 30% de la population en Auvergne-Rhône-Alpes (31,8%) et nationale (30,9%).
- Un taux de chômage de 13,0% en 2018, une proportion élevée en comparaison du taux de chômage en Auvergne-Rhône-Alpes (11,5%) mais identique au niveau enregistré en France métropolitaine.

Taux de chômage des 15-64 ans (2018)

Source : Insee, RGP 2018



Loire

13,0%



Auvergne-Rhône-Alpes

11,5%



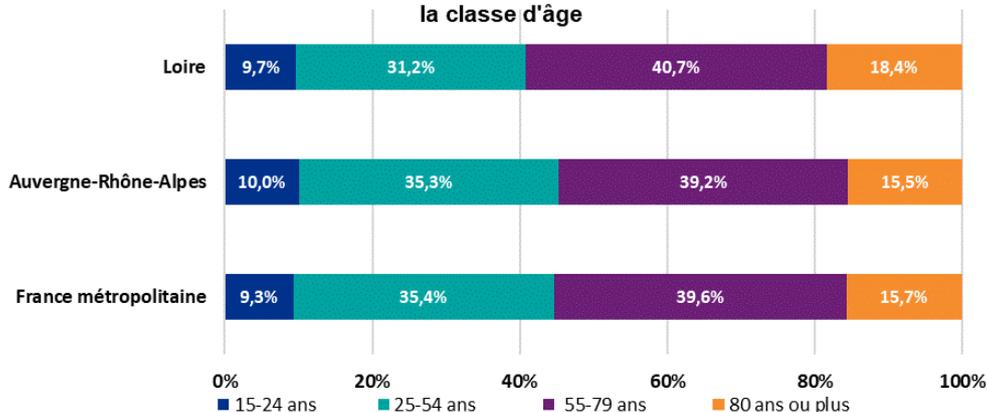
France

13,0%

- Selon les données de Pôle Emploi au 31/12/2020⁴, la Loire comprend 62 760 demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM Catégories A, B, C).
 - 49,8% sont au chômage depuis un an ou plus (taux qui s'inscrit dans la moyenne nationale et régionale)
 - **14,8% ont moins de 25 ans**, ce qui est supérieur aux taux observés aux échelons de comparaison : 12,8% au niveau régional et 13,4% au niveau national.
 - 9,9% sont bénéficiaires du RSA
- Les ligériens ont davantage de **contrats précaires** (16,3%) que ce qui est constaté au Auvergne-Rhône-Alpes (12,8%) et plus globalement en France (13,4%).

Un risque d'isolement pour une partie de la population

Répartition de la population des ménages vivant seuls en 2018 selon la classe d'âge



Source : Insee, RGP 2018

- La population des ménages de 15 ans ou plus vivant seuls en 2018 est légèrement supérieure dans la Loire (21,0%) aux moyennes régionales (20,7%) et nationale (20,6%).
- **59,1% des ménages vivant seuls dans la Loire sont âgés de plus de 55 ans**, contre seulement 54,7% en Auvergne-Rhône-Alpes et 55,3% en France métropolitaine.

⁴ Ces données seront à actualiser au démarrage des différents chantiers du SDSF.



L'animation de la vie sociale : un enjeu d'amélioration de l'information des publics et de l'accessibilité des services

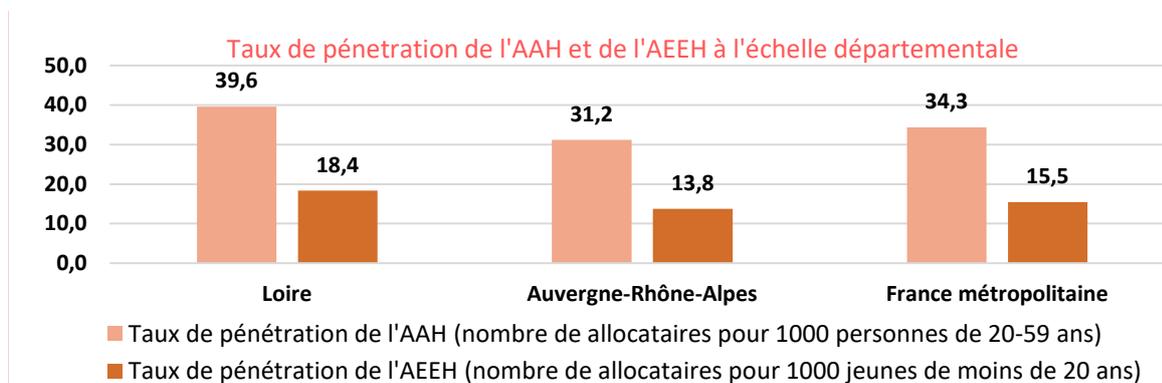


Quelles seraient les principales améliorations à apporter en matière de vie sociale ?

1. Des tarifs moins élevés (citée 2 005 fois)
2. Plus d'équipements dédiés à la vie sociale, aux loisirs, aux activités culturelles (citée 1 498 fois)
3. Des activités plus adaptées à chaque tranche d'âge (citée 1 402 fois)
4. Des activités plus variées (citée 1 078 fois)

L'allocation en faveur des personnes en situation de handicap : des taux supérieurs au niveau national et régional

L'allocation adulte handicapé (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)



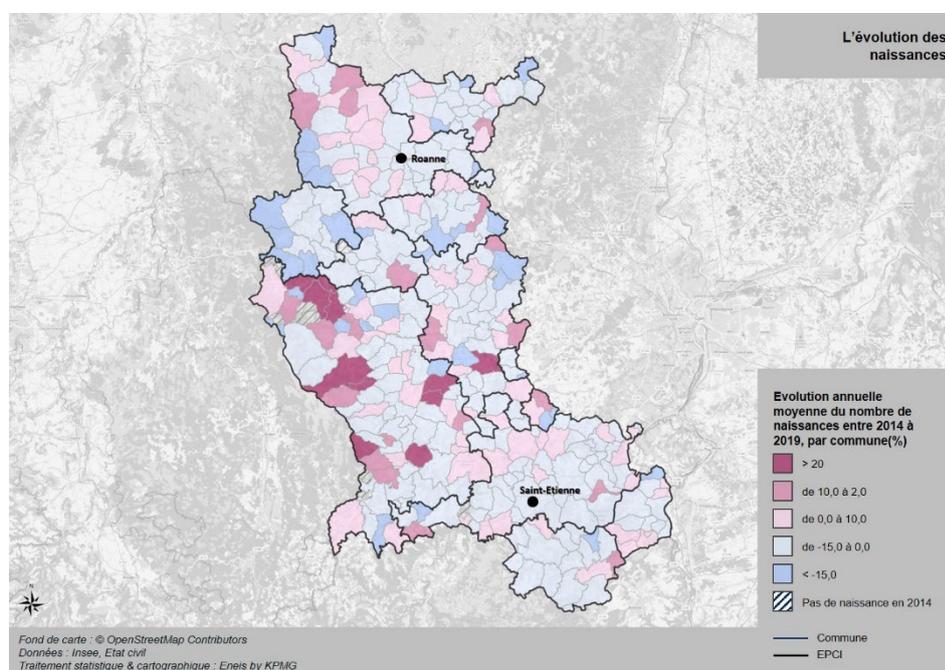
Source : Caf au 31.12.2020

La petite enfance

Les données exploitées pour cette thématique sont issues du recensement général de la population de l'Insee, de la Caf ainsi que de l'ATLAS départemental publié chaque année par le Département en collaboration avec la Caf, la MSA, les services de l'Etat, l'Education nationale.

Une évolution du nombre de naissances et d'enfants de moins de 5 ans inégale sur le territoire

- Une **diminution des naissances** depuis 2014 (**8 403 naissances en 2019**, soit près de 780 naissances de moins qu'en 2014).
- Une **diminution du nombre d'enfants de 0-5 ans** (-0,8% par an en moyenne entre 2013 et 2018), encore plus prononcée chez les 0-2 ans (-1,5%) que chez les 3-5 ans (-0,1%).



- Une évolution des naissances plutôt positive à l'ouest du département et une évolution plutôt négative dans le sud du département entre 2014 et 2019.

Une scolarisation importante des jeunes enfants de 2 et 3 ans

- Un taux de scolarisation des enfants de 2 ans supérieur aux autres échelons de comparaison, mais en diminution en 2019.

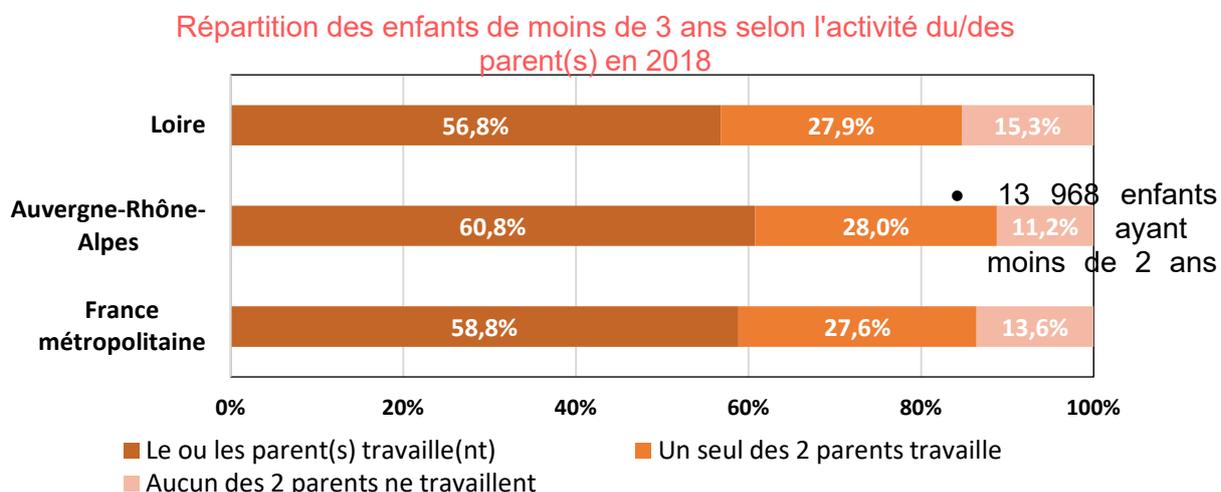
Les enfants de 2 ans scolarisés

	Enfants de 2 ans scolarisés	Part des enfants de 2 ans scolarisés
2019	1 102	13,1 %
2018	1 472	17,6 %
2017	1 668	18,5 %
2016	1 753	19 %

Source : données Caf

- La part d'enfants de 3 ans scolarisés dans la Loire est également légèrement supérieure aux échelons de comparaison (87%).

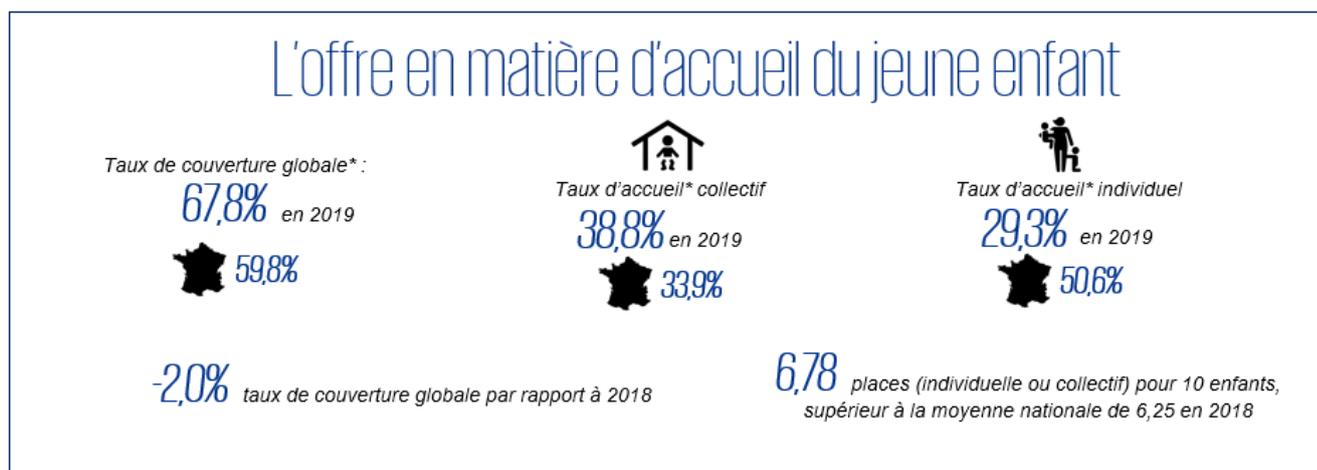
Des parents de jeunes enfants moins actifs qu'à l'échelle nationale



avaient le ou les parents en emploi en 2018 : cela représente 56,8% de cette classe d'âge, soit un **taux largement inférieur** à la moyenne régionale (60,8%) et inférieur à la moyenne nationale (58,8%).

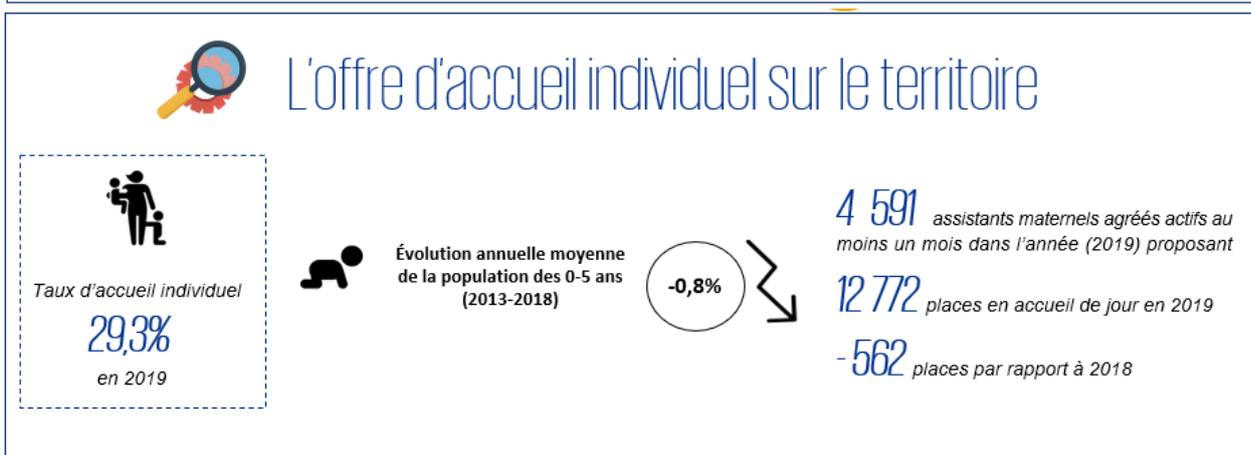
- Cette proportion est également inférieure aux échelons de comparaison pour les enfants âgés de 3-5 ans, dont 63,6% ont le ou les parents en emploi (contre 66,5% en Auvergne-Rhône-Alpes et 64,4% en France).

L'offre en matière de petite enfance sur le territoire



*Taux de couverture globale = capacité théorique d'accueil (nbre des places) par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire

*Taux d'accueil = Nombre d'enfants accueillis / Nombre d'enfants de moins de 3 ans



Depuis 2019, la tendance est au développement de places d'accueil collectif notamment sous forme de micro-crèches PAJE, et malgré le développement des MAM, la diminution du nombre de places d'accueil individuel se poursuit.

L'accessibilité et la visibilité de l'offre d'accueil du jeune enfant

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un rôle central des Relais Petite Enfance (RPE) : guichet unique de proximité ou itinérant, orientation rapide vers le RPE, bien identifiés des acteurs locaux et des familles, réactivité des réponses, identification des modes de garde adaptés, travail étroit avec les EAJE... • En l'absence de RPE, un guichet unique en place (ex. portail citoyen), bien identifié, qui facilite les démarches des familles (formulaires simplifiés) • Des habitudes de travail en commun entre les acteurs locaux de la Petite Enfance, un important travail partenarial et efficace (la Caf, les travailleurs sociaux, La Sauvegarde 42, la PMI...) • Le Guide ou Livret Petite Enfance des collectivités comme outil efficace en place pour favoriser l'information auprès des familles • Le rôle des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des coordonnateurs enfance jeunesse • Une accessibilité financière pour les EAJE soumis à la prestation de service unique (PSU), sur base du quotient familial 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre limitée à de l'accueil individuel sur certains territoires ruraux et une forte pression des micro-crèches privées (risque de déséquilibre des modes d'accueil sur les territoires) • Des freins en termes d'accessibilité à l'offre : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les transports/la mobilité (durée des trajets) ➤ Les tarifs des micro-crèches privées (Prestation d'accueil du jeune enfant - Paje versus PSU), un reste à charge élevé sur l'accueil individuel ➤ La barrière de la langue ➤ Le manque de places sur certaines structures ou types de mode de garde, de manière globale et sur des besoins atypiques ou d'urgence ➤ L'accessibilité numérique pour les démarches administratives en ligne ➤ Le besoin de réactivité des structures en cas de demande de places d'urgence • La question de la continuité de service pour des RPE qui ne sont pas ouverts à temps plein • Des familles qui ont potentiellement plusieurs portes d'entrées pour s'informer sur les modes de garde (perte de visibilité, confusion entre les maisons d'assistantes maternelles - MAM et micro-crèches,...) • La réforme des RPE à opérationnaliser (notamment sur le volet des assistants maternels) • La crise des vocations sur les métiers de la Petite enfance • Le manque de coordination des acteurs de la Petite enfance, en particulier dans la relation aux acteurs privés



L'enquête réalisée auprès des familles met en lumière une **satisfaction des parents** quant à leur mode garde :

84,2% des répondants ayant de jeunes enfants estiment que leur solution d'accueil actuelle leur convient. Cependant, **parmi les répondants non satisfaits de leur solution d'accueil**, 45% gardent eux-mêmes leurs enfants et 19% les font garder par un membre de la famille.

Un enjeu d'accessibilité financière et d'adaptation des horaires

Si votre mode d'accueil actuel ne vous satisfait pas, pourquoi ?

	Nombre de sélections
Le coût trop élevé	281
Des horaires non adaptés	217
Préférence pour un autre mode d'accueil	132
Autre	128
La sécurité ou le développement de mon enfant ne sont pas suffisamment bien pris en compte	68
La localisation	65

Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 636

27,8% des répondants (soit 1 342 parents) ayant de jeunes enfants indiquent avoir **rencontré des difficultés** à faire accueillir leur enfant, ces difficultés étant majoritairement liées à des horaires inadaptés (cité 579 fois).

Une communication autour des modes d'accueil adaptée aux besoins

Comment vous êtes-vous renseigné.(es) sur les différents modes d'accueil possibles pour votre enfant ?

72,2% des parents estiment ne pas avoir rencontré de difficultés pour obtenir des informations sur le mode d'accueil le plus adapté à leur situation.

	Nombre de sélections
A la Mairie	1501
Auprès du Relais d'Assistants Maternels	1226
Autre	963
Auprès de la crèche de votre quartier	595
Sur un autre site Internet	544
Sur le site Internet monenfant.fr (CAF)	411
Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire	234
Auprès du site loire.fr	209

Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 4 283

L'enfance-jeunesse

Une proportion d'enfants et de jeunes similaire à l'échelle nationale, et en augmentation

- En 2018, la Loire comptait 114 559 enfants âgés de 6 à 17 ans : 47 887 enfants de 6-10 ans (soit 6,3% de la population totale) et 66 672 jeunes de 10 à 17 ans (soit 8,7% de la population). Cela représente des proportions similaires à celles observées à l'échelle nationale (respectivement 6,2% et 8,6%) ainsi qu'à l'échelle régionale (respectivement 6,3% et 8,7%).
- Une augmentation de ces populations, conformément aux tendances régionale et nationale. Le taux de croissance est relativement similaire aux échelons de comparaison, cependant la tranche 11-17 ans augmente davantage au niveau régional (+1,0% contre 0,6% dans la Loire).

L'offre en accueil de loisirs

265 structures d'accueil de loisirs sans hébergement (3-18 ans)

La prévention



29 promeneurs du Net Jeunesse,

10 promeneurs du Net parentalité en 2021

662 séances de Médiations familiales (en hausse) et 70 réunions collectives d'informations et 568 entretiens individuels d'information préalable

Offre à destination des publics vulnérables

194 cycles CLAS (+ 12 / 2016)



+5 professionnels supplémentaires mis à disposition des ALSH dédiés à l'accueil des enfants en situation de handicap

L'offre à destination des enfants et des jeunes sur le territoire

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif vacances et colos apprenantes, initialement mis en place par l'Etat pour pallier la fermeture des écoles pendant les vacances, devenu pérenne dans certaines collectivités. • Une bonne connaissance des partenaires et une bonne coordination des acteurs éducatifs auprès des jeunes • L'implication des parents • La place significative des établissements scolaires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Espaces dédiés aux parents ➤ Les temps d'études organisés par les professeurs ➤ L'accompagnement scolaire et les ateliers de langues ➤ Une bonne relation entre les acteurs et les écoles/collèges • Une offre disponible : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dispositif Contrat Local d'Accompagnement Scolaire - CLAS ➤ Commission de l'Education Nationale sur les décrocheurs (dans le Roannais) ➤ Dispositif InnovJeunes ➤ Lieux d'accueil parents/ados ➤ Promeneurs du Net ➤ L'offre proposée par le REAAP : permanences téléphoniques, soutien psychologique ➤ La prestation de service Jeunes de la Caf ➤ Espace de Vie Sociale (EVS) et Centres sociaux avec notamment des expériences Ecole-Centre sociaux dans le cadre de la crise sanitaire sur le soutien aux apprentissages • Une certaine reconnaissance des structures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés pour identifier les besoins de la tranche spécifique des 14-16 ans • Le partenariat avec l'Education nationale qui reste parfois difficile • Le dispositif colos apprenantes lourd à mettre en place, beaucoup de formations nécessaires • Un accès limité en raison de difficultés liées à la mobilité • Des politiques publiques uniformes en contradiction avec les réalités de chacun des territoires • Une multitude de structures et de services qui ne permettent pas aux jeunes de s'y retrouver • Des freins pour accéder à l'offre sur les territoires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accessibilité financière ➤ Horaires des activités ➤ Manque de lisibilité et connaissance de l'offre par les familles et les ados • Dispositif CLAS dévoyé de son objectif initial : décalage entre la demande des parents (soutien scolaire, devoirs faits) et le contenu même des séances • Des liens associations-écoles-parents encore fragiles • L'offre d'équipements multiservices : un frein à la mobilité des jeunes • Un manque de professionnels en quantité et qualité

L'accompagnement des élus, des professionnels et des bénévoles dans le parcours socio-éducatif des 6-16 ans

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Des cadres d'intervention aidants et structurants pour impliquer élus et professionnels : PEDT/CTG • Les Conventions territoriales globales : différentes instances et temps d'échanges (Cotech, Copil, groupes de travail). • Une inclusion des élus grâce à différents dispositifs ou instances : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le projet éducatif local de territoire construit et validé par les élus ➢ La Mission Jeunesse ➢ Les conseils des maires durant lesquels les acteurs de terrain et élus peuvent échanger ➢ Le réseau départemental des Conseils municipaux des jeunes • Des formations portées par les fédérations d'éducation populaire : <ul style="list-style-type: none"> ➢ La formation Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - BPJEPS « animation vie sociale » ➢ Les formations aux élus proposées par les FRANCAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible investissement des élus sur les politiques jeunesse et parentalité et/ou des attentes pas toujours compatibles avec les réalités opérationnelles de terrain. Un lien qui n'est pas encore assez construit entre les élus et les animateurs. • Un manque de reconnaissance du métier d'animateur jeunesse • Une faible disponibilité de bénévoles sur les territoires • Le manque de soutien financier aux structures • Le manque d'attractivité du secteur de l'animation jeunesse lié à la nature des contrats : contrats courts, à temps non complets / précaires, à faible rémunération, ce qui a un impact négatif sur la motivation des jeunes à travailler dans les accueils collectifs de mineurs. • Des recrutements d'animateurs non formés qui entraînent un mélange entre animateurs formés et non formés, difficilement gérable. • Un manque de complémentarité et d'articulation entre la multiplicité de cadres d'intervention différents (PEDT/CTG/SDSF)



20,7% des parents répondants (671 répondants) ont besoin d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) avant l'école et

29,2% des parents (785 répondants) après l'école.

L'offre d'accueil du mercredi semble quant à elle peu fréquentée, en raison d'une absence de besoins.

Votre enfant déjeune-t-il à la cantine scolaire de leur école ?



Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 4 822

Un enjeu d'accessibilité financière de l'offre extrascolaire et de loisirs

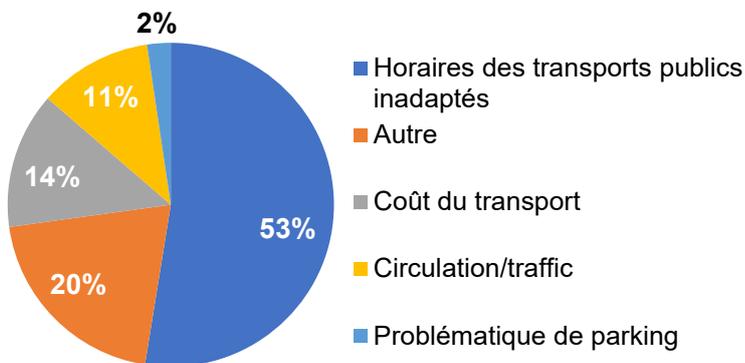
69,5% des parents (3 289 répondants) indiquent que **leur enfant ne fréquente pas l'accueil de loisirs extrascolaire, la principale raison avancée étant le fait que les coûts sont trop élevés.** **43,2%** des parents (2 165 répondants) indiquent que leur enfant ne pratique aucune activité sportive ou de loisir.

Les répondants estiment que la principale amélioration à apporter à l'offre à destination des 3-11 ans serait de **pratiquer des tarifs moins élevés.**

L'amélioration qualitative de l'offre (activités plus variées, adaptation de l'offre à la tranche d'âge, ...) arrive en deuxième position.

Un frein de mobilité pour une partie de la population

Quelle est la nature de vos difficultés ?

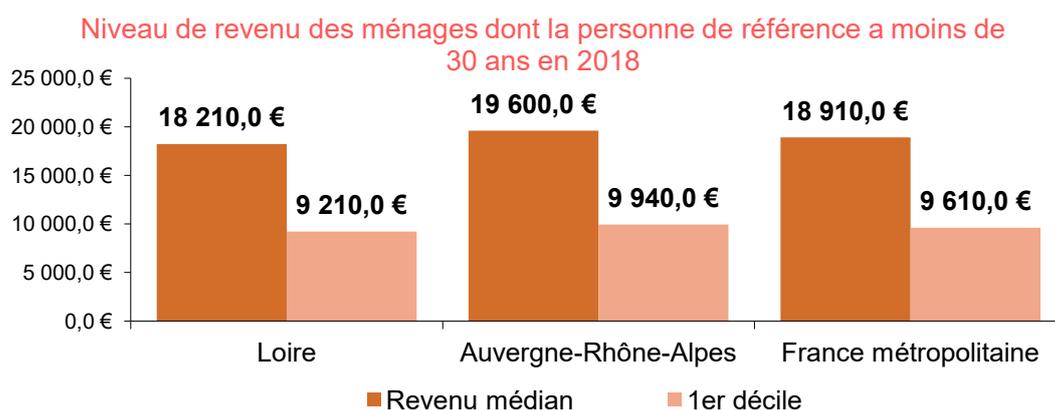


Parmi les 1 240 répondants indiquant que leur enfant pratique une activité, 20% (soit 248 parents) **signalent des difficultés de transport pour se rendre à l'activité, notamment liées à des horaires de transports publics inadaptés.**

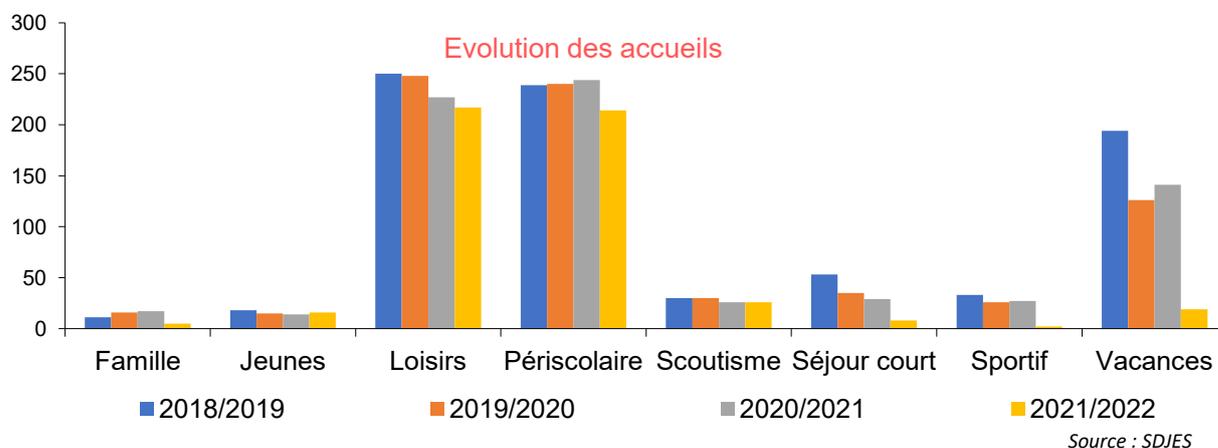
Source : Enquête Familles ; Base de répondants : 242

Les jeunes adultes : une population fragilisée

- **Les jeunes adultes (18-24 ans) représentent 8% de la population départementale, soit 61 097 jeunes.** Cette proportion est équivalente à celle observée aux autres échelons de comparaison.
- Les jeunes adultes ligériens de 18 à 24 ans présentent des facteurs de vulnérabilité un peu plus importants que sur les territoires de comparaison, avec **plus d'un quart de la population des 15-24 ans au chômage (26,7%** - source INSEE 2018⁵). Cette proportion s'inscrit dans la moyenne nationale et est supérieure au taux de chômage des jeunes en Auvergne-Rhône-Alpes (23,1%). Selon les données Pôle emploi au 31/12/2020, **14,8% des DEFM Catégories A,B,C ont moins de 25 ans**, ce qui est supérieur aux taux observés aux échelons de comparaison : 12,8% au niveau régional et 13,4% au niveau national.
- Cette fragilité d'une partie de la population des jeunes adultes se traduit également dans **les revenus** de la population : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans en 2018 ont un revenu médian de 18 210 €, soit près de 1 400 € de moins que la médiane régionale (et 600 € de moins que la médiane nationale). Ces écarts se retrouvent également au premier décile (9 210 € dans la Loire, contre 9 610 € en France).



Les effets de la crise sanitaire : les activités des jeunes en baisse



⁵ Ces données INSEE et Pôle emploi seront à actualiser au lancement des chantiers du SDSF

- **Une diminution de 26% des licenciés dans le sport** est enregistrée sur la Loire entre la saison 2020/2021 et 2021/2022.
- 645 diplômés du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs – BAFA en 2012 contre 283 en 2020.
- Un nombre de volontaires en service civique dont la diminution s'est amorcée en 2019 (-8% entre 20169 et 2020).

La santé des jeunes

- Un nombre de jeunes (qu'il s'agisse de la tranche 5-14 ans ou 15-24 ans) hospitalisés plus important qu'aux échelons de comparaison.
- Un recours plus important des jeunes ligériens aux médecins généralistes mais moins important aux chirurgiens-dentistes, orthophonistes et aux psychiatres.
- **Les effectifs pour 100 000 jeunes filles et garçons entre 15 et 24 ans hospitalisés pour tentatives de suicides comptabilisés sont moins élevés qu'aux échelons de comparaison.**

L'accompagnement des jeunes adultes

Les atouts et l'existant à conforter	Les freins, les manques et les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une co-construction avec les jeunes : des actions, des projets, des événements... • Des démarches d'aller vers (notamment vers les jeunes invisible), des offres de service itinérantes • Des dispositifs et structures existants aux finalités variées (engagement social et citoyen, loisirs/culture, insertion, santé...) : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maison des jeunes et de la culture (MJC), PAEJ, Point Information Jeunesse (PIJ), Centres sociaux, structures d'éducation populaire... ➢ Dispositifs Emploi : Mission locale, Garantie jeune, ... ➢ PS Jeunes qui permet des ouvertures sur les 16 – 20 ans ➢ Promeneurs du Net : lien avec cette jeunesse et les professionnels ➢ Maison des adolescents (santé mentale) ➢ Equipes mobiles d'accompagnement de projet ➢ Conseils citoyens ➢ Pôle jeunesse, Planning familial... ➢ Service civique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des réponses en termes de dispositifs/offres de services trop formatées prenant insuffisamment en compte le jeune dans son environnement familial et social • Un manque de prise en compte des potentialités du jeune (approches centrées sur les difficultés) dans sa temporalité • Une politique jeunesse (plutôt des dispositifs pour les jeunes) trop centrée sur l'employabilité et la mobilité • Des démarches d'accompagnement des jeunes insuffisamment mobilisatrices • Un manque de visibilité et lisibilité des ressources pour les jeunes • Un environnement rural très genré : des vrais sujets de représentation des genres, de la place de chacun dans un village... • En territoire rural, une problématique prégnante de l'isolement, du manque de services de proximité, du besoin de mobilité • A l'inverse, une crainte de certains

<ul style="list-style-type: none"> • Une pluralité des jeunesses, qui nécessite une adaptation de l'offre d'accompagnement (jeunes en errance, jeunes parents, jeunes étudiants...) • Une motivation des jeunes à s'investir sur leur territoire, en tant que jeunes et habitants/usagers • Une préoccupation partagée des acteurs institutionnels • Des opportunités d'accompagnement des jeunes vers et pour l'engagement social grâce aux espaces de vie sociale en milieu rural • Des nombreux projets menés localement portés par des jeunes : itinérance en vélo, sur des enjeux sociétaux et mondiaux, la mobilité internationale ... • Un soutien/bourse au BAFA : une forme d'engagement citoyen • Des outils/leviers financiers pour soutenir l'engagement citoyen et social des jeunes : Appel à projet InnovJeunes, PS Jeune, bourses aux projets, Msa • L'accompagnement de services civiques • Des dispositifs et acteurs existants pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 ans et plus : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rôle central des Missions Locales : Garantie Jeune ➤ La Boussole des jeunes ➤ Le réseau information jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> • jeunes de sortir du village pour étudier • L'accessibilité au logement parfois limitée (ex. des jeunes alternants) • La posture maternante des parents et des structures vis à vis des jeunes adultes • Une offre de services (structures et dispositifs) méconnue des professionnels, des jeunes et de leurs parents • Jusqu'où s'engager et comment ? <ul style="list-style-type: none"> ➤ Place des jeunes dans les associations, autre que sur un rôle « mineur » ➤ Place de la parole du jeune ➤ Dérive /radicalité de l'engagement de certains jeunes • La crise de l'animation, et la difficulté de recrutement particulièrement en territoire rural (mobilité, logement durant les saisons...) • Des freins liés aux démarches administratives (ex. Service civique) • La place du BAFA au regard d'autres jobs plus rémunérateurs... • La coordination des acteurs et dispositifs existants sur le champ de l'insertion professionnelle • Un enfermement dans une logique de dispositifs (fonctionnement en silo / un dispositif par type de public...)
---	--

Ces éléments de diagnostic, de différente nature, permettent d'identifier des dynamiques à conforter sur les champs d'intervention respectifs des partenaires institutionnels d'une part, et un champ des possibles pour repenser les interventions, initier des nouvelles actions, en gardant l'objectif fondamental du Schéma : la réduction des inégalités territoriales en matière d'action sociale auprès des familles ligériennes.

Ce sont ces éléments de diagnostic qui ont permis l'élaboration des orientations, axes stratégiques et objectifs opérationnels et les justifient.

DES PRINCIPES POUR GUIDER L'ACTION DES PARTENAIRES

Afin de déployer les orientations, axes et objectifs opérationnels du SDSF 2022-2025, les partenaires et signataires du Schéma ont posé **13 principes qui doivent guider leur action**, selon leurs champs de compétences respectifs. Les 7 premiers principes ont été identifiés comme prioritaires, à l'issue d'un vote entre les partenaires du Schéma. D'autres principes complémentaires sont également proposés.

7 principes prioritaires

1. L'équité territoriale

Cela signifie que le maillage territorial de l'offre de services aux familles est assuré en fonction des besoins spécifiques des territoires et des solutions en proximité sont proposées (en tenant compte des problématiques de mobilité, en encourageant la réitération des actions en plusieurs endroits du territoire,...).

2. Une posture d'"Aller vers" les publics ligériens (itinérance de service, posture professionnelle,...)

Cela signifie que les professionnels et les partenaires du SDSF proposent et déploient des actions et dispositifs en allant à la rencontre des bénéficiaires, en particulier en zone rurale et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et développent l'itinérance de services. Cela implique de proposer des espaces de paroles pour recueillir les attentes des habitants, des élus et de travailler avec eux sur des déclinaisons opérationnelles.

3. La co-construction des interventions avec les publics concernés (parents, jeunes, habitants,...) en s'appuyant sur leurs compétences et lorsque cela est pertinent

Cela signifie que les actions relatives à certains publics seront construites avec l'aide de ces publics en mobilisant leur savoir-faire et leur engagement afin de les accompagner au mieux, de répondre à leurs besoins et de prévenir leurs difficultés.

4. La complémentarité du SDSF ligérien avec les autres cadres d'intervention sur le territoire

Cela signifie qu'une attention particulière soit apportée à l'absence de redondance pour tout dispositif et à la cohérence et complémentarité des interventions auprès des familles, des habitants et des jeunes (SDAVS, Plan de Lutte contre la Pauvreté, Stratégie nationale de soutien à la parentalité,...).

5. L'articulation des objectifs du SDSF avec les cadres d'intervention locaux (ex. : CTG, PEDT, Programme « Grandir en milieu rural » de la Msa...)

Cela signifie qu'une cohérence doit être assurée entre les actions du SDSF et les dispositifs, documents d'orientation et projets de territoire portés par les partenaires au sein des territoires.

6. Le soutien des compétences des professionnels

Cela signifie que le soutien des compétences des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est une condition de réussite des actions à mettre en œuvre. A titre d'exemples, proposer de nouveaux types de formations (neurosciences, psychologie...), permettre aux assistants maternels de suivre des formations en assurant une continuité dans la garde de l'enfant, organiser des temps d'échanges de pratiques, des journées réseaux...

7. La simplification et la lisibilité des actions du Schéma adaptée au territoire ligérien

Cela signifie que les acteurs quels qu'ils soient peuvent aisément s'approprier le contenu du SDSF et être des ambassadeurs des orientations qu'il porte.

Autres principes complémentaires

8. La continuité dans le parcours socio-éducatif des enfants et des jeunes ligériens dans le cadre d'une prise en charge globale et dans une logique inclusive

Cela signifie que les actions menées au titre du SDSF permettent de limiter les ruptures de parcours et sont proposées dans le cadre d'une approche globale de l'enfant, du jeune et du jeune adulte (problématique scolaire, éducative, sociale, sanitaire, loisirs...). Cela implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires sur le territoire.

9. La mobilisation et l'association des collectivités locales dans la mise en œuvre du SDSF

Cela signifie que les collectivités locales sont intégrées et impliquées dans le suivi de la réalisation du schéma, elles veillent à l'effectivité des actions mises en œuvre dans le cadre du SDSF sur leur territoire.

10. L'adaptation aux nouveaux enjeux de société transversaux : égalité des genres / développement durable / le numérique

Cela signifie que toutes les actions mises en œuvre au titre du SDSF doivent intégrer au mieux chacune de ces priorités transversales (se poser la question dans quelle mesure l'action contribue à ou prend bien en compte ces dimensions).

11. La mobilisation des moyens adéquats à la réalisation des objectifs

Cela signifie qu'il importe de sécuriser et de mettre en cohérence les financements et les actions à l'échelle départementale (mise en place d'une instance pérenne "conférence des

financeurs" ou insertion d'un point financements à l'ordre du jour des instances de gouvernance ad hoc). De même qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des dispositifs financiers plus simples.

12. La promotion de l'innovation et de l'expérimentation

Cela signifie qu'à partir de besoins sociaux identifiés au fil de l'eau, les partenaires du Schéma s'attachent à tester des solutions sur les territoires ou auprès de publics spécifiques via des démarches d'expérimentation et d'innovation sociale.

13. L'évaluation en continu du Schéma

Cela signifie qu'un suivi et un pilotage régulier des axes/orientations/objectifs du schéma est mené, dont les instances du schéma se saisissent. L'évaluation du schéma se fait en continu et à l'issue des cinq années de mise en œuvre, sur la base d'un recueil de données quantitatives (indicateurs par objectif opérationnel) et qualitatives (au moyen d'entretiens, d'enquêtes ad hoc,...). Chemin faisant, une attention particulière à la qualité de l'évaluation des actions soutenues sera privilégiée.

DES ORIENTATIONS PARTAGEES, DECLINEES DE MANIERE OPERATIONNELLE

Quatre orientations portant sur l'ensemble des thématiques et permettant d'assurer la réussite du SDSF



1. Investir dans le **repérage des besoins** des publics



2. Apporter une **réponse adaptée à chaque public** en fonction de ses besoins



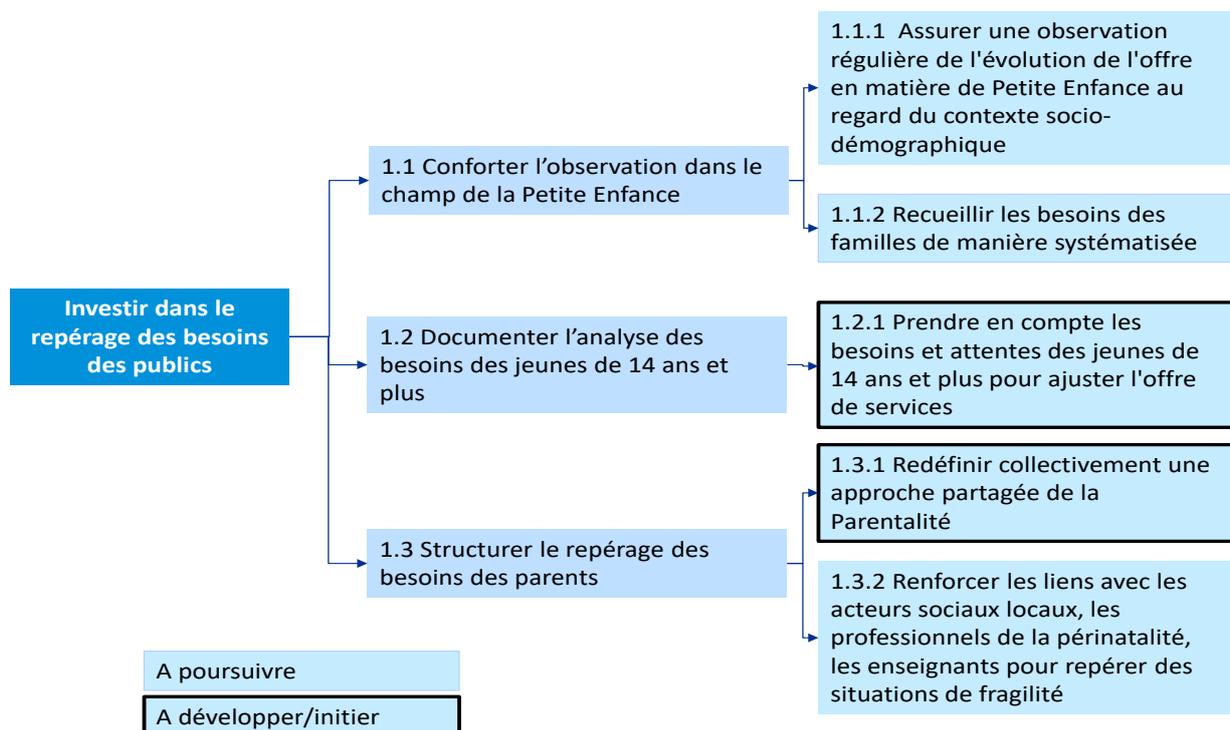
3. Consolider une **offre de services de haute qualité socio-éducative** (volet professionnels)



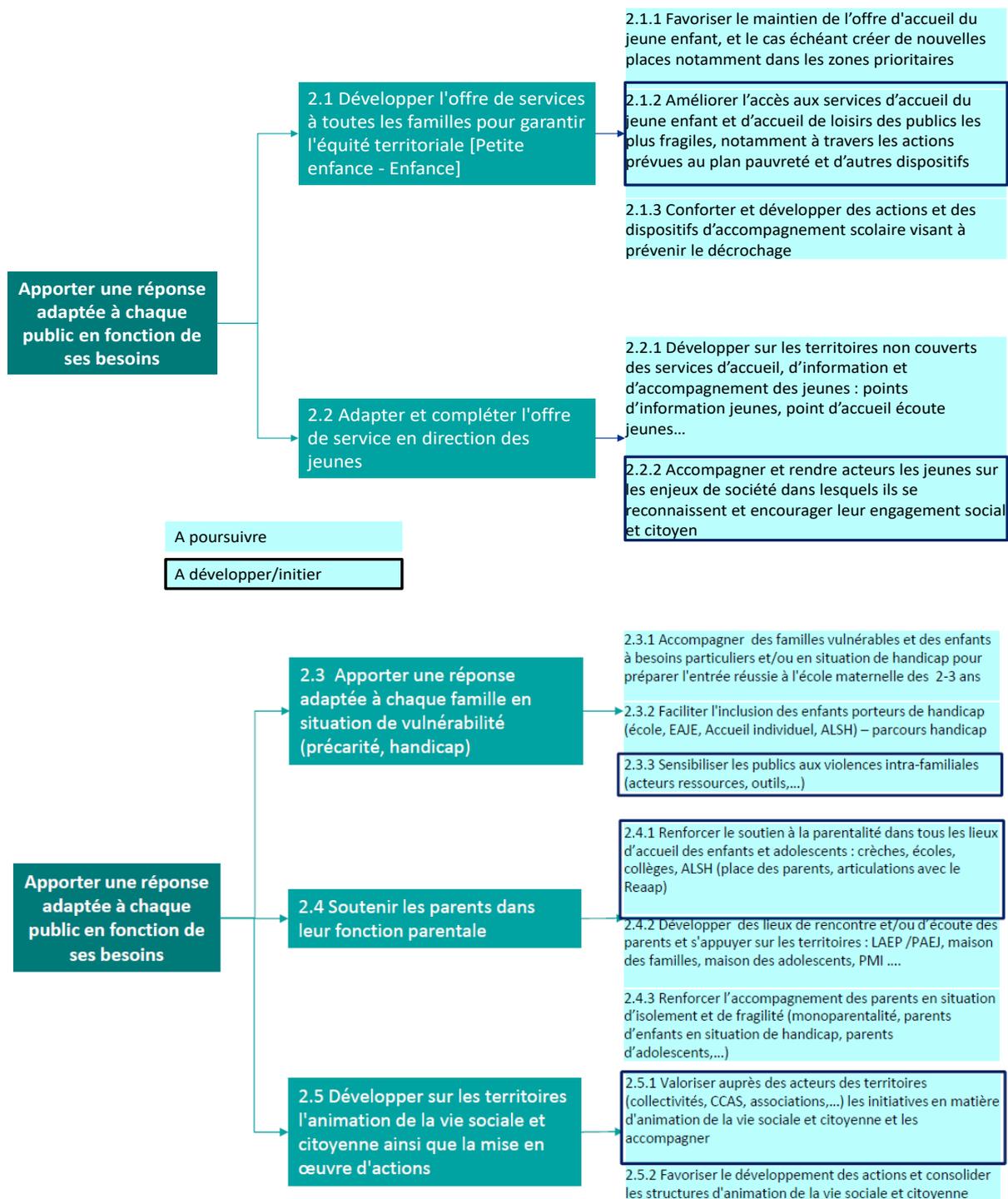
4. Assurer l'**accessibilité et la visibilité** des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale

Ces orientations partagées sont déclinées ci-après en axes stratégiques et objectifs opérationnels. C'est cette arborescence qui constitue le cœur du SDSF.

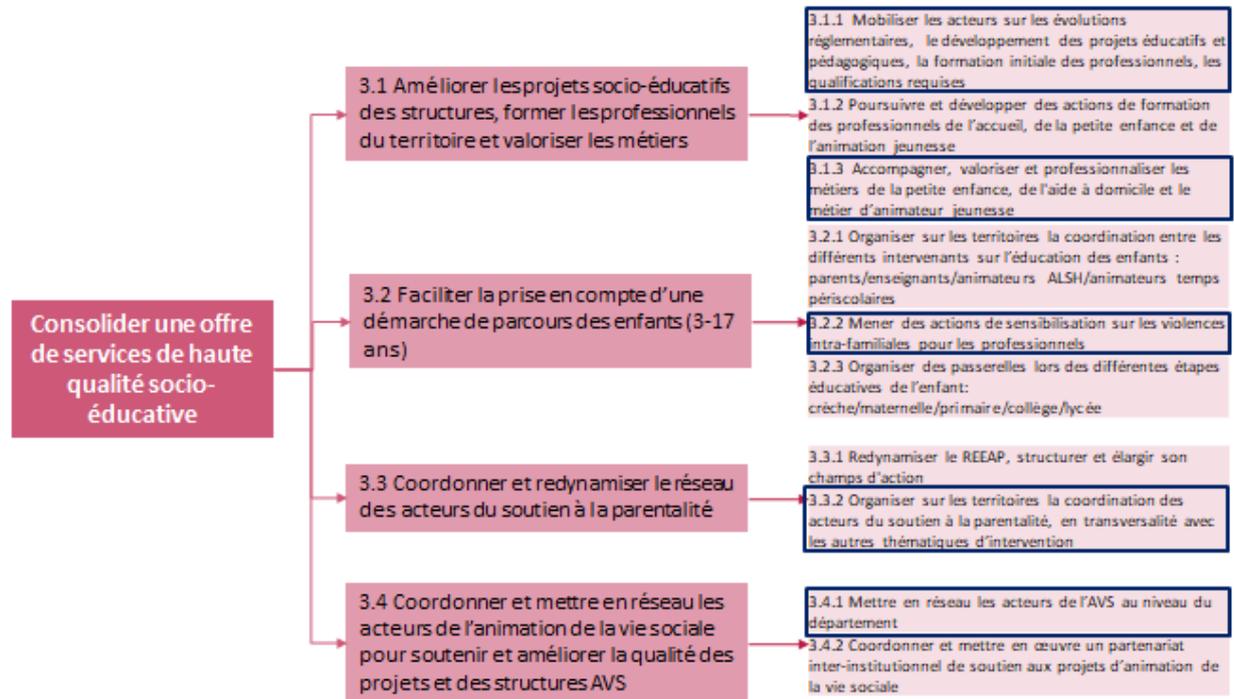
Orientation 1 : Investir dans le repérage des besoins des publics



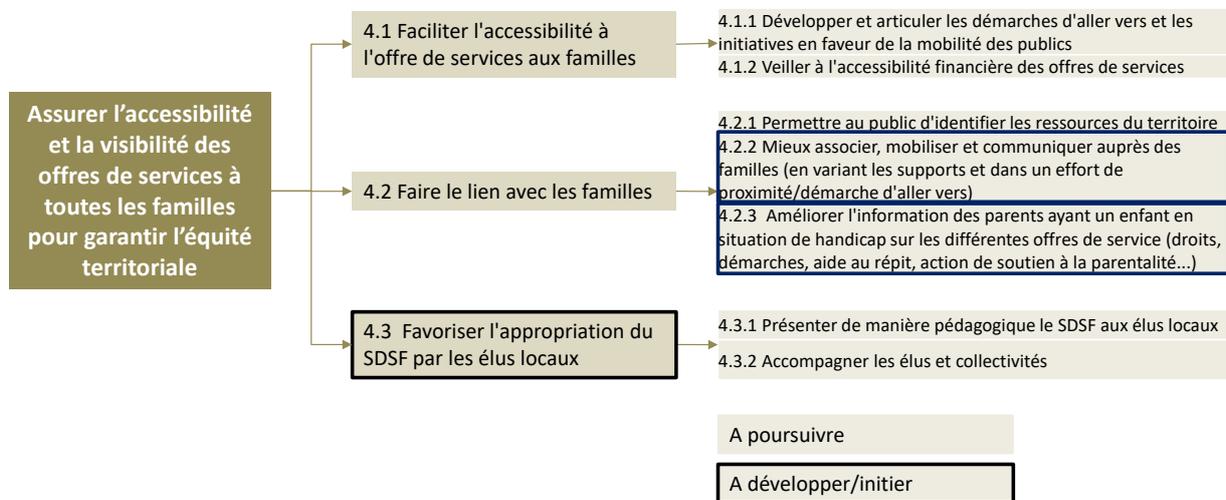
Orientation 2 : apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins



Orientation 3 : consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative



Orientation 4 : assurer l'accessibilité et la visibilité des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale



En annexe figurent les fiches-objectifs qui ont été définies avec les partenaires et signataires du schéma. Sur cette base, un plan d'action annuel sera défini par le CODIR.

GOVERNANCE DU SDSF

Les enjeux de gouvernance du SDSF

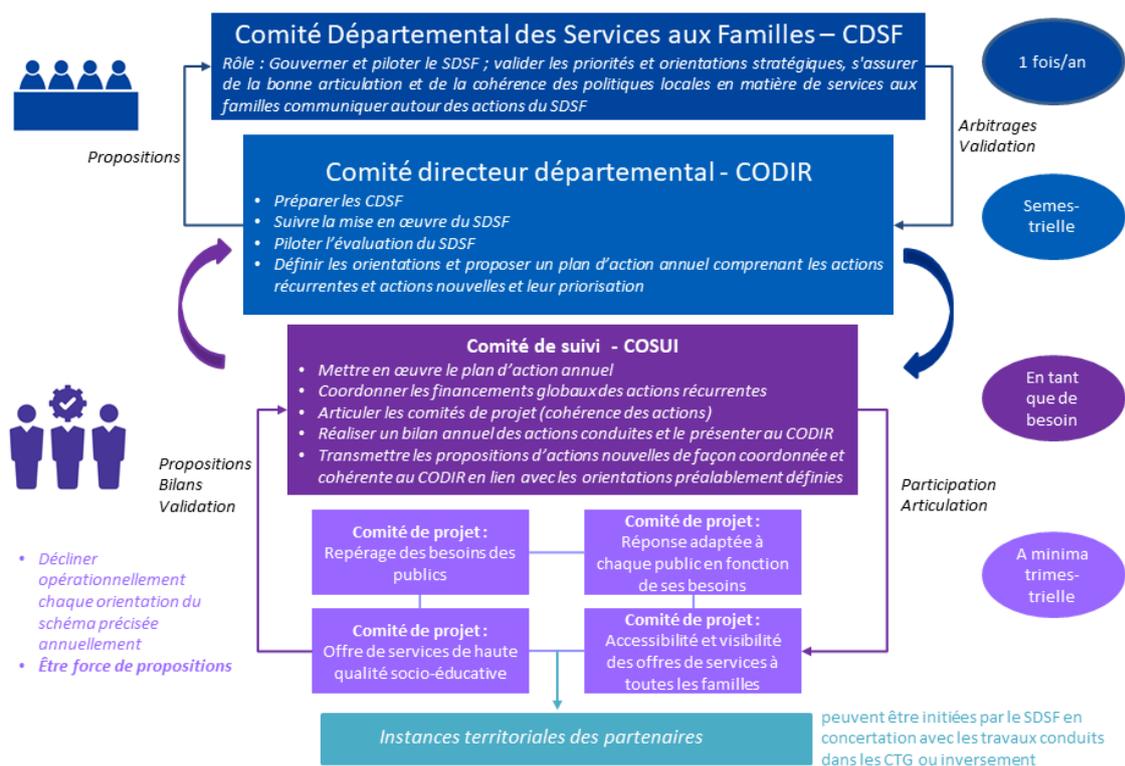
- Tirer les enseignements du précédent schéma et **rapprocher la réflexion menée à deux niveaux : stratégique/politique/décisionnel et technique/opérationnelle**
- S'inscrire à la fois en **continuité** des actions menées jusqu'à présent et **développer** des actions ou dispositifs nouveaux
- **Fluidifier les processus** de partage d'information et décisionnel [éviter d'engorger les instances décisionnelles notamment]
- **Elargir le panel des acteurs** invités à siéger dans les différentes instances
 - Respect des textes réglementaires
 - Souplesse et géométrie variable de certaines instances selon les ordres du jour

Le schéma de gouvernance du SDSF

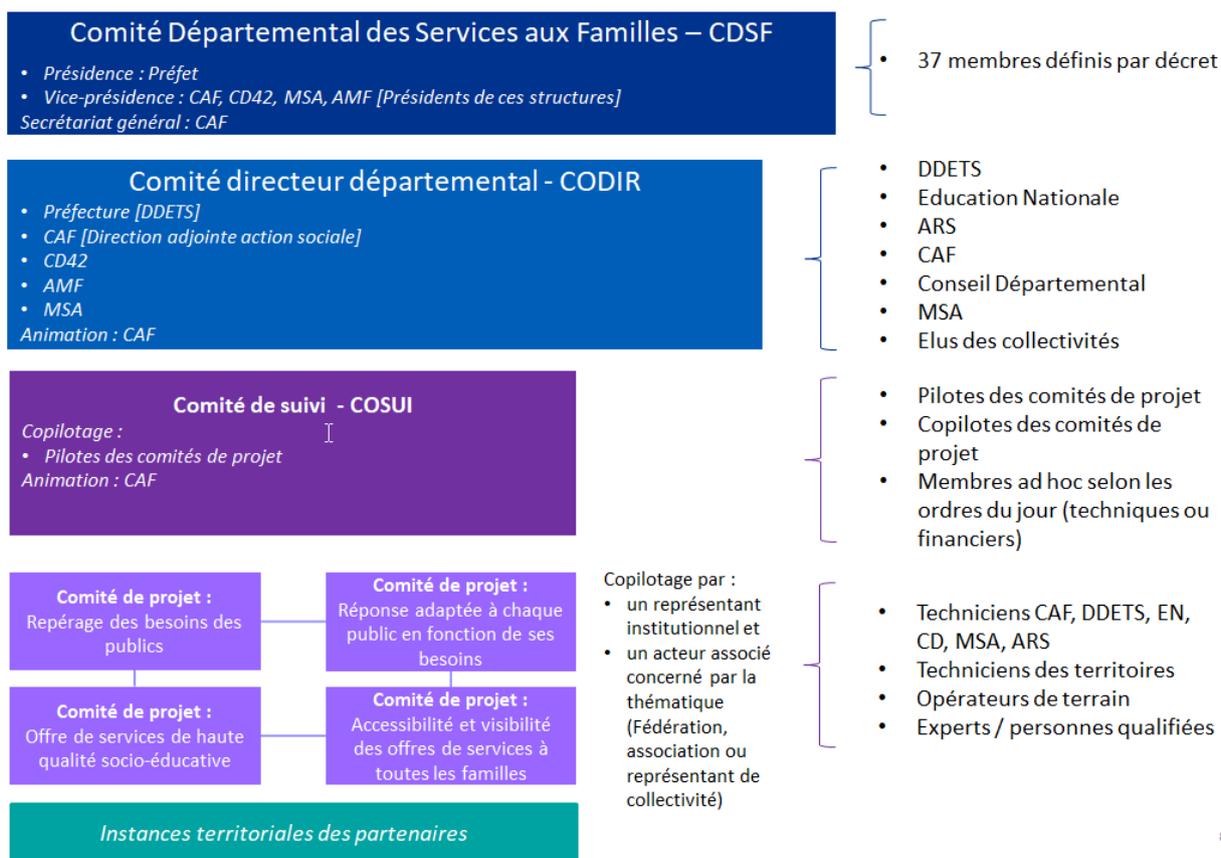
La gouvernance du SDSF repose sur :

- Deux instances de pilotage stratégique et de décisions : le CDSF et le Comité directeur
- Des instances techniques et opérationnelles : le Comité de suivi et les comités de projet par orientation du SDSF

Les instances et leurs interactions



La composition des instances



Les évolutions relatives à l'ordonnance ASAP

La loi n°20-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique entraîne des évolutions en matière de services aux familles, dans un objectif de clarification et de simplification en vue de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services. Le décret des services aux familles issu de cette loi a été publié le 14 décembre 2021 et modifie la gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles.

Le Comité Départemental des Services aux Familles doit ainsi être composé de :

Président : Le préfet du département ou son représentant. Le préfet du département peut décider de confier la présidence du comité départemental au commissaire régional à la lutte contre la pauvreté ou, le cas échéant, au préfet délégué à l'égalité des chances.

Trois vice-présidents :

- Le président du Département ou un conseiller départemental désigné par lui
- Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département
- Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur désigné par le conseil d'administration

Membres : 37 membres définis dans la fiche CDSF ci-après, en complément du Président,

des trois vice-présidents et du secrétaire. La liste des membres est arrêtée par le Préfet après avis des vice-présidents. Le mandat des membres est de 6 ans renouvelables.

Par dérogation, les membres des premiers comités départementaux des services aux familles sont nommés, dans chaque département, pour une durée de quatre ans, par arrêté du représentant de l'État.

Un secrétaire départemental du comité départemental des services aux familles est désigné par la Caf après consultation de la Msa. Les services de la Caf sont en charge d'organiser les travaux du SDSF. Le secrétaire ne prend pas part au vote.

Les modalités de réunion prévues par la loi ASAP :

- Le comité se réunit **au moins une fois par an en séance plénière** sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci, de l'un des vice-présidents ou à celle d'un tiers de ses membres.
- Le comité départemental des services aux familles **élabore son règlement intérieur**, adopté en séance plénière à la majorité simple.

Comité départemental des services aux familles - CDSF

Présidence	Etat	Préfet
Vice-présidence	Caf	Président
	Département	Président
	Msa	Président
	Représentant des collectivités territoriales	<i>Maire ou Président</i>
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions définies dans le cadre du schéma des services aux familles. ▪ Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles. 	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 maires ou présidents d'EPCI, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de + de 10 000 habitants ▪ 4 représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la PMI et le directeur de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou leurs représentants ▪ Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional de la région d'appartenance du département ▪ 3 représentants des services de l'Etat, dont le directeur départemental chargé de la cohésion, le directeur des services départementaux de l'Education Nationale et le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ▪ Le délégué départemental de l'agence régionale de santé ▪ Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel ▪ Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration de la caisse après consultation du responsable départemental de l'action sanitaire et sociale de la caisse de la Msa ▪ 4 représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs ▪ 5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents ▪ Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs ▪ Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ▪ Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales ▪ Le président de l'union départementale des associations familiales ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales ▪ 2 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents 	
Fréquence des réunions	1 à 2 réunions par an	
Secrétariat général	Caf	

Comité directeur des services aux familles - CODIR

Membres

Etat	Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Education nationale	Directeur académique des services de l'Education Nationale (Dasen)
SDJES	<i>A définir</i>
Département	<i>A définir</i>
Caf	Directrice adjointe action sociale
Msa	Directeur action sociale ou son représentant
Association des Maires, des adjoints et de l'intercommunalité	<i>A définir</i>

Missions

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il définit et priorise les orientations et le plan d'action annuel transmis au COSUI ▪ Il décide des actions nouvelles à mettre en œuvre et valide la poursuite ou non des actions en cours en adéquation avec les moyens mobilisés ou à mobiliser ▪ Il veille à un financement concerté et cohérent des actions, chaque financeur restant maître de l'attribution de ses crédits ▪ Il traite les questions transmises par le comité de suivi et les différents comités de projet ▪ Il prépare les CDSF ▪ Il suit la mise en œuvre du SDSF ▪ Il pilote l'évaluation du SDSF

Fréquence des réunions

2 réunions par an

Animation

Caf

Comité de suivi - COSUI

Copilotage

Pilotes des comités de projet

Missions

- Il met en œuvre le plan d'action annuel
- Il coordonne les financements globaux des actions récurrentes
- Il articule les comités de projet et veille à la cohérence des actions et synthétise leurs travaux pour le bilan
- Il réalise un bilan annuel des actions conduites et le présente au CODIR
- Il fait le lien avec les instances de financement et/ou de validation institutionnelle (Commission Action sociale Caf, Commission permanente...)
- Il assure le suivi des conventions, actions et dispositifs en cours ou à renouveler (REAAP, CLAS, ...)
- Il transmet les propositions d'actions nouvelles de façon coordonnée et cohérente au CODIR en lien avec les orientations préalablement définies

Membres

- Pilotes des comités de projet
- Copilotes des comités de projet
- Membres ad hoc du CDSF selon les ordres du jour (techniques ou financiers)

Fréquence des réunions

Trimestrielle

Animation

Caf

ités de projet

Pilotes	Un représentant institutionnel (Etat, Caf, Département, Msa, AMF)
Copilotes	Un acteur associé concerné par la thématique (association ou représentant de collectivité)
Missions	<ul style="list-style-type: none">▪ Il décline de manière opérationnelle l'orientation qu'il porte▪ Il est force de proposition concernant les actions à développer notamment dans le cadre des priorités définies dans le plan d'action annuel
Membres	<ul style="list-style-type: none">▪ Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées :▪ Techniciens Caf, DDETS, EN, SDJES, Département, Msa, Agence régionale de santé -ARS)▪ Techniciens des territoires▪ Opérateurs de terrain▪ Experts / personnes qualifiées
Fréquence des réunions	A minima trimestrielle
Animation / Secrétariat	A définir

SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA

Le plan d'action annuel sera complété de fiches-actions élaborées en fonction des priorités qui auront été définies.

L'un des principaux points-clés de la réussite du schéma réside dans la capacité de suivi et d'animation dans sa phase de mise en œuvre. La définition d'un système de suivi de l'avancement des travaux, et l'animation des comités **basée** notamment sur le partage des éléments-clés de la mise en œuvre et l'identification d'actions correctrices permettant de centraliser :

- Des **indicateurs de mise en œuvre** des actions (niveau de réalisation)
- Des **indicateurs d'impact** des actions (résultats des actions au regard des effets attendus)
- Des **éléments d'analyse** portant sur la mise en œuvre de l'action et son bilan (avancées, éventuels facteurs de blocage, etc.)

Pour alimenter ce suivi, un échange sera organisé par les copilotes des comités de projet, à minima chaque semestre de la période avec les pilotes des actions, en vue de préparer les différentes instances.

MODIFICATIONS ET RESILIATION DU SCHEMA

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée avec avis de réception.

Il comporte 4 Annexes :

Annexe 1 : Les fiches objectifs par axe stratégique

Annexe 2 : Le diagnostic socio démographique [consultable dans un document séparé]

Annexe 3 : Le rapport d'enquête auprès des familles ligériennes [consultable dans un document séparé]

Annexe 4 : Le glossaire

CONCLUSION

Ce Schéma départemental des services aux familles « de seconde génération » est le fruit d'une large concertation qui a permis d'aboutir à une vision partagée des besoins des familles ligériennes et de fixer un cap pour les quatre prochaines années.

Nous tenons à remercier tous les contributeurs politiques, institutionnels et associatifs pour leur motivation et mobilisation au services des familles ligériennes et de l'équité territoriale. La dynamique, la recherche de cohérence entre les différents cadres d'intervention et le partage des réflexions qui ont été à l'œuvre tout au long de l'élaboration du SDSF 2022-2025, le seront tout autant dans le cadre de son pilotage et de sa mise en œuvre.

Le démarrage des travaux du Schéma sont prévus dès septembre 2022, après sa signature.

Fait à Saint-Etienne, le 16 septembre 2022

Chantal LARGERON-ALARCON,
Présidente du Conseil d'administration
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire



Marie-Pierre BRUSCHET,
Directrice générale,
Caisse d'Allocations Familiales de la Loire



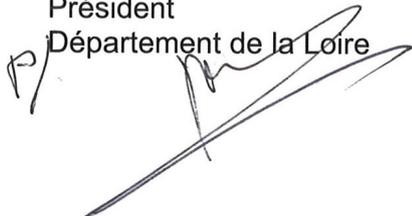
Henry JOUVE,
Président du Conseil d'administration
de la Mutualité Sociale Agricole
Ardèche-Drôme-Loire



François DONNAY,
Directeur général
de la Mutualité Sociale Agricole
Ardèche-Drôme-Loire



Georges ZIEGLER,
Président
Département de la Loire



Jacques LAFFONT
Maire de Bellegarde en Forez
Association des maires de la Loire



Catherine SEGUIN
Préfète du Département de la Loire



ANNEXES

Annexe 1 : Fiches objectifs par axe stratégique du SDSF

A compléter et affiner pour l'élaboration du plan d'actions

Orientation 1. Investir dans le repérage des besoins des publics	
Axe stratégique	1.1 Conforter l'observation dans le champ de la Petite Enfance
Objectif opérationnels	<p>1.1.1 Assurer une observation régulière de l'évolution de l'offre en matière de Petite Enfance au regard du contexte socio-démographique</p> <p>1.1.2 Recueillir les besoins des familles de manière systématisée</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Stratégie 1000 premiers jours</i>
Territoires prioritaires	<i>Non pertinent</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ Poursuivre l'actualisation de l'Atlas de la Petite Enfance annuellement
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Etoffer la liste des indicateurs clés de l'Atlas départemental</p> <p>→ Renouveler l'enquête auprès des familles menée dans le cadre du diagnostic pour l'élaboration du SDSF, au besoin, recentrer sur des thématiques clés</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 1. Investir dans le repérage des besoins des publics

Axe stratégique	1.2 Documenter l'analyse des besoins des jeunes de 14 ans et plus
Objectif opérationnels	1.2.1 Prendre en compte les besoins et attentes des jeunes de 14 ans et plus pour ajuster l'offre de services
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Stratégie pauvreté précarité</i>
Territoires prioritaires	<i>Non pertinent</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	<i>A compléter en lien avec les FD, Structures d'accueil, Collectivités</i>
Actions nouvelles potentielles	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un diagnostic ad hoc sur cette tranche d'âge : pratiques socio-culturelles, besoins, attentes. En définir les objectifs : tranche d'âge ? Priorités à observer ? → Recenser les études et enquêtes menées sur le territoire sur cette tranche d'âge : ancien SDSF, CTG → Travailler en concertation et collaboration avec les collectivités locales
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 1. Investir dans le repérage des besoins des publics

Axe stratégique	1.3 Structurer le repérage des besoins des parents
Objectif opérationnels	<p>1.3.1 Redéfinir collectivement une approche partagée de l'accompagnement à la fonction parentale</p> <p>1.3.2 Renforcer les liens avec les acteurs sociaux locaux, les professionnels de la périnatalité, les enseignants pour repérer des situations de fragilité</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Stratégie des 1000 premiers jours</i>
Territoires prioritaires	<i>Non pertinent</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	<ul style="list-style-type: none"> → Place et structuration du Reaap → Préserver et amplifier les travaux menés sur le volet parentalité (CDSP) : coordination et articulation des dispositifs, complémentarité des interventions et des financements en réponse aux besoins repérés (parcours naissance, séparation...)
Actions nouvelles potentielles	→ Déployer l'Aller vers ; démarche Petits pas - grands pas ; stratégie 1000 premiers jours, évolution de la structuration du Reaap
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	En faire une priorité pour l'année 1 du SDSF
Indicateurs	<i>Reaap - CTG</i>

Orientation 2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins

Axe stratégique	2.1 Développer l'offre de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale
Objectif opérationnels	<p>2.1.1 Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires</p> <p>2.1.2 Améliorer l'accès aux services d'accueil du jeune enfant et d'accueil de loisirs pour tous notamment à travers les actions prévues au plan pauvreté et dans d'autres dispositifs (Aide au temps libre...)</p> <p>2.1.3 Conforter et développer des actions et des dispositifs d'accompagnement scolaire visant à prévenir le décrochage</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<p><i>Stratégie Pauvreté</i></p> <p><i>Stratégie des 1000 premiers jours</i></p>
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	<p>Institutions pilotes</p> <p>Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées</p>
Actions existantes	→ Coordonner et articuler l'offre existante notamment en lien avec le programme des 1000 jours pour œuvrer en faveur de l'insertion, la prévention précoce, la lutte contre les inégalités.
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Déterminer les critères retenus pour définir les "nouvelles zones prioritaires" et Si besoin lancer des Appels à projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de l'offre d'accueil en Eaje là où cela est nécessaire (Caf- Msa) et favoriser le maintien de l'offre existante - Veiller à l'équilibre de développement des microcrèches Paje et des MAM - Favoriser le développement d'offre d'accueil individuelle, notamment sur les territoires déficitaires et sur lesquels l'accueil collectif n'est pas viable <p>→ Développer le travail en collaboration avec la PMI pour accompagner la modernisation bâtementaire des structures les plus anciennes (inv Caf)</p> <p>→ Qualité de l'offre/périodes d'ouverture/ horaires/ tarifs adaptés aux ressources des familles/ mobilité. Dispositifs de soutien aux départs en vacances des enfants et familles ; Encouragement des structures proposant une offre atypique, développement des dispositifs expérimentaux, crèche AVIP Stratégie pauvreté</p> <p>→ Réaliser un état des lieux de l'offre : coordonner et articuler l'existant - Voir EN</p> <p>→ Actions d'accompagnement à la scolarité, Dispositif CLAS, partenariat EN/Etablissements sociaux et médicosociaux,...</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins

Axe stratégique	2.2 Adapter et compléter l'offre de service en direction des jeunes
Objectif opérationnels	<p>2.2.1 Développer sur les territoires non couverts des services d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes : points d'information jeunes, point d'accueil écoute jeunes...</p> <p>2.2.2 Accompagner et rendre acteurs les jeunes sur les enjeux de société dans lesquels ils se reconnaissent et encourager leur engagement social et citoyen</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>A compléter en lien avec les FD, Structures d'accueil, Collectivités</i>
Territoires prioritaires	
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ Soutien et développement du réseau information jeunesse, boussole des jeunes, promeneurs du net, points d'appuis pour projets de mobilité internationale (Erasmus +)
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Etat des lieux : Missions PAEJ, orientations Nouvelle COG ...</p> <p>→ Création d'une pédagogie permettant d'aborder des sujets ciblés (harcèlement, environnement, engagement citoyen, identifié, prévention santé...), démarche de budget participatif permettant une co-production des projets, accueils jeunes, juniors associations, associations éducation populaire appuyant les projets de jeunes sur les territoires, service civique, réseau information jeunesse</p> <p>→ Participer à la montée en charge du Service national universel comme outil d'émancipation et d'autonomie (en accompagnant les familles dans leur appropriation du dispositif)</p> <p>→ Accueils ados : accompagnement jeunes /ALSH : projet éducatif et pédagogique : place des parents</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins

Axe stratégique	2.3 Apporter une réponse adaptée à chaque famille en situation de vulnérabilité (précarité, handicap)
Objectif opérationnels	<p>2.3.1 Accompagner des familles vulnérables et des enfants à besoins particuliers et/ou en situation de handicap pour préparer l'entrée réussie à l'école maternelle des 2-3 ans</p> <p>2.3.2 Faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap (école, EAJE, Accueil individuel, ALSH) Parcours handicap</p> <p>2.3.3 Sensibiliser les publics aux violences intra-familiales (acteurs ressources, outils,...)</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<p><i>Stratégie nationale protection de l'enfance</i></p> <p><i>Stratégie pauvreté</i></p> <p><i>Plan de lutte contre les violences</i></p>
Territoires prioritaires	
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	<p>Institutions pilotes</p> <p>Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées</p>
Actions existantes	→ Dispositif des classes passerelles notamment sur les territoires politique de la Ville et Zones rurales Liens PMI, Laep / Accueil occasionnel, Aide à domicile...
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Développement de formations auprès des professionnels (Pôle H),</p> <p>→ Harmoniser l'offre de service (expérimentations) de 0 à 18 ans, actions autour de la parentalité, développer l'accompagnement des parents : répit parental, Aide à domicile...Parcours handicap : expérimentations en cours</p> <p>→ Outillage des enfants pour faire face aux violences intrafamiliales, Espace de parole au sein des réseaux de parents,...</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins

Axe stratégique	2.4 Soutenir les parents dans leur fonction parentale
Objectif opérationnels	<p>2.4.1 Renforcer le soutien à la parentalité dans tous les lieux d'accueil des enfants et adolescents : crèches, écoles, collèges, ALSH : Place des parents, articulation avec le Reaap</p> <p>2.4.2 Développer et faire connaître des lieux de rencontre et/ou d'écoute des parents et s'appuyer sur les territoires : LAEP /PAEJ, maison des familles, Maison des adolescents, maison des adolescents, PMI</p> <p>2.4.3 Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement et de fragilité (monoparentalité, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents,...)</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<p><i>Stratégie nationale protection de l'enfance</i> <i>Stratégie pauvreté</i> <i>Stratégie des 1000 premiers jours</i></p>
Territoires prioritaires	
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	<p>Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées</p>
Actions existantes	<p>→ Aide aux LAEP existants à étendre leur activité et toucher de nouveaux publics, Cafés des parents, ateliers ludiques et sportifs. Adapter les outils/supports/aux contraintes quotidiennes des parents (ex. webinar, visio-conférence, horaires décalés,...)</p> <p>→ Reaap – accompagnement des professionnels et bénévoles en lien avec les parents</p>
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Des actions répondant aux préoccupations prioritaires des parents : santé, scolarité, violences, écrans ; des actions spécifiques à destination des parents de jeunes enfants et d'adolescents (ateliers parents-ados, conférences sur l'accompagnement à l'orientation)</p> <p>→ Création de nouveaux LAEP, Lieux ressources, services à distance ...</p> <p>→ Journée du répit parental, conférences de sensibilisation sur le burn-out, développement de l'aide à domicile, sensibilisation aux violences intra-familiales; Développer le droit au répit et les interventions à domicile des techniciens de l'intervention sociale et familiale et AVS en lien avec les travailleurs sociaux, médiation familiale, espaces rencontres</p>
Plan d'action année N	<p><i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i></p>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 2. Apporter une réponse adaptée à chaque public en fonction de ses besoins

Axe stratégique	2.5 Développer sur les territoires des structures d'animation de la vie sociale et citoyenne ainsi que la mise en œuvre d'actions
Objectif opérationnels	<p>2.5.1 Valoriser auprès des acteurs des territoires (collectivités, Centres communaux d'action sociale, associations,...) les initiatives en matière d'animation de la vie sociale et citoyenne et les accompagner</p> <p>2.5.2 Consolider les structures existantes et favoriser le développement des actions d'animation de la vie sociale et citoyenne</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Précédent SDAVS</i>
Territoires prioritaires	
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	<ul style="list-style-type: none"> → Instances de coordination départementales AVS → Liens FD
Actions nouvelles potentielles	→ <i>A compléter en lien avec les FD, structures, collectivités</i>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 3. Consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative (volet professionnels)

Axe stratégique	3.1 Améliorer les projets socio-éducatifs des structures, former les professionnels du territoire et valoriser les métiers
Objectif opérationnels	<p>3.1.1 Mobiliser les acteurs sur les évolutions réglementaires, le développement des projets éducatifs et pédagogiques, la formation initiale des professionnels, les qualifications requises...</p> <p>3.1.2 Poursuivre et développer des actions de formation des professionnels de l'accueil, de la petite enfance et de l'animation jeunesse</p> <p>3.1.3 Accompagner, valoriser et professionnaliser les métiers de la petite enfance, de l'aide à domicile et le métier d'animateur jeunesse</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ Journée de sensibilisation et formations à destination des personnels de crèches, RPE, assistantes maternelles...
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Accompagner les collectivités territoriales et les structures pour construire leur PEDT et Plan mercredi. Liens CTG</p> <ul style="list-style-type: none"> - acteurs de la petite enfance sur les projets éducatifs du jeune enfant - acteurs de l'enfance sur le développement des PEDT et plan mercredi, - de la jeunesse sur l'accompagnement ados et le développement de projets <p>→ Accompagner la réforme des modes d'accueil</p> <p>→ Animateurs jeunesse : Financement de postes d'animateurs jeunes, revalorisation des salaires, développement de projets innovants à destination des jeunes</p> <p>→ Accompagner le plan national de professionnalisation des animateurs BAFA (2500 entrées en Certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire ou formation BP JEPS)</p> <p>→ Développer un plan départemental de formation continue</p> <p>→ Proposer des formations aux professionnels en lien avec les organismes de formation et les associations du territoire. Encourager à la validation des acquis de l'expérience (TISF...)</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 3. Consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative (volet professionnels)

Axe stratégique	3.2 Faciliter la prise en compte d'une démarche de parcours des enfants (3-17 ans)
Objectif opérationnels	<p>3.2.1 Organiser sur les territoires la coordination entre les différents intervenants sur l'éducation des enfants : parents/enseignants/animateurs ALSH/animateurs temps périscolaires</p> <p>3.2.2 Mener des actions de sensibilisation sur les violences intra-familiales pour les professionnels</p> <p>3.2.3 Organiser des passerelles lors des différentes étapes éducatives de l'enfant : crèche/maternelle/primaire/collège/lycée</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Plan de lutte contre les violences</i>
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ PRE, PEDT, ...
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Développer la continuité et la complémentarité éducative à travers le développement des PEDT et du Plan mercredi. Encourager la coopération entre les acteurs éducatifs (famille, école, accueil de loisirs).</p> <p>→ Outiller les acteurs pour faciliter les notions de parcours</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 3. Consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative (volet professionnels)

Axe stratégique	3.3 Coordonner et redynamiser le réseau des acteurs du soutien à la parentalité
Objectif opérationnels	<p>3.3.1 Dynamiser le Reaap, structurer et élargir son champ d'action</p> <p>3.3.2 Organiser sur les territoires la coordination des acteurs du soutien à la parentalité, en transversalité avec les autres thématiques d'intervention</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	<p>Institutions pilotes</p> <p>Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées</p>
Actions existantes	<p>→ Animation territorialisée, lien avec CTG</p> <p>→ Nouvelle structuration du Reaap en cours</p>
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Développer la continuité et la complémentarité éducative à travers le développement des PEDT et du Plan mercredi. Encourager la coopération entre les acteurs éducatifs (famille, école, accueil de loisirs).</p> <p>→ Outiller les acteurs pour faciliter les notions de parcours</p> <p>→ au-delà du Reaap</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 3. Consolider une offre de services de haute qualité socio-éducative (volet professionnels)

Axe stratégique	3.4 Coordonner et mettre en réseau les acteurs de l'animation de la vie sociale pour soutenir et améliorer la qualité des projets et des structures AVS
Objectif opérationnels	3.4.1 Mettre en réseau les acteurs de l'AVS au niveau du département 3.4.2 Coordonner et mettre en œuvre un partenariat inter-institutionnel de soutien aux projets d'animation de la vie sociale
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ <i>A compléter en lien avec les FD, structures, collectivités</i>
Actions nouvelles potentielles	→ Réseaux AVS → Agréments centres sociaux
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 4. Assurer l'accessibilité et la visibilité des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale

Axe stratégique	4.1 Faciliter l'accessibilité à l'offre de services aux familles
Objectif opérationnels	4.1.1 Développer et articuler les démarches d'aller vers et les initiatives en faveur de la mobilité des publics 4.1.2 Veiller à l'accessibilité financière des offres de services
Liens / contrats / plans / schémas...	<i>Stratégie pauvreté Plans mobilité</i>
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ <i>A compléter en lien avec les collectivités</i>
Actions nouvelles potentielles	→ Mobilité, aller vers ...itinérance posture prof pour aller vers...les parents, les habitants ... → Tarification des services (ALSH notamment), revue de critères d'attribution,...
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 4. Assurer l'accessibilité et la visibilité des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale

Axe stratégique	4.2 Faire le lien avec les familles
Objectif opérationnels	<p>4.2.1 Permettre au public d'identifier les ressources du territoire</p> <p>4.2.2 Mieux associer, mobiliser et communiquer auprès des familles (en variant les supports et dans un effort de proximité/démarche d'aller vers)</p> <p>4.2.3 Améliorer l'information des parents ayant un enfant en situation de handicap sur les différentes offres de service (droits, démarches, aide au répit, action de soutien à la parentalité...)</p>
Liens / contrats / plans / schémas...	<p><i>Stratégie des 1000 premiers jours</i></p> <p><i>Plan handicap et inclusion</i></p>
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	<p>Institutions pilotes</p> <p>Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées</p>
Actions existantes	→ <i>A compléter avec les partenaires</i>
Actions nouvelles potentielles	<p>→ Présentation aux publics (dont jeunes) les acteurs clés d'intervention sur le territoire (ex sur les VIF, la santé)</p> <p>→ Appui sur les circuits de communication existants, support papier dans la "bébé box", actions de soutien au bénévolat des familles...</p> <p>→ Plan de communication, articuler avec autres initiatives en direction des publics, des professionnel</p>
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Orientation 4. Assurer l'accessibilité et la visibilité des offres de services à toutes les familles pour garantir l'équité territoriale

Axe stratégique	4.3 Favoriser l'appropriation du SDSF par les élus locaux
Objectif opérationnels	4.3.1 Assurer une communication constante et actualisée sur le SDSF auprès des élus locaux 4.3.2 Accompagner les élus et collectivités
Liens / contrats / plans / schémas...	
Territoires prioritaires	<i>A définir</i>
Pilote(s) et partenaire(s) associé(s)	Institutions pilotes Membres et partenaires associés au SDSF ou personnes qualifiées
Actions existantes	→ xxxxx
Actions nouvelles potentielles	→ en Conseil communautaire, via l'association des élus. Un support powerpoint ad hoc → Formation/sensibilisation des collectivités locales sur la compétence parentalité, accompagnement des élus dans l'appréhension des réformes et de leurs impacts sur la collectivité. Accompagner les EPCI dans le déploiement des politiques "Jeunesse"
Plan d'action année N	<i>A définir pour chaque année au regard des actions nouvelles à engager potentiellement</i>
Calendrier de réalisation	
Indicateurs	

Annexe 2 : Le diagnostic socio-démographique

Ce rapport est consultable de manière séparée.

Annexe 3 : Rapport d'enquête auprès des familles ligériennes

Ce rapport est consultable de manière séparée.

Annexe 4 : Glossaire du SDSF

- AAH** : Allocation aux adultes handicapés
- ACM** : Accueil Collectif de Mineurs
- AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement
- AVIP** : Crèche à vocation d'insertion professionnelle
- AVS** : Animation de la Vie Sociale
- AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire
- BAFA** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CDAJE** : Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
- CDSP** : Commission Départementale de Soutien à la Parentalité
- CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- CLAS** : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité
- CMG** : Complément du mode de garde
- COG** : Convention d'objectifs et de gestion
- CPAM** : Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- Crèche familiale** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.
- CSP** : Catégorie Socio-professionnelle
- CTG** : Convention Territoriale Globale
- DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- Emploi précaire selon l'INSEE** : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EVS** : Espace de vie sociale
- Famille nombreuse selon l'INSEE** : famille comprenant trois enfants ou plus
- Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)
- Foyer fiscal** : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenu (il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux au sein d'un même ménage)
- Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.
- IP** : Infirmière puéricultrice
- LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent
- MAM** : Maison d'Assistants Maternelles
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Médiane de revenu** : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement également (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)
- Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.

MJC : Maison des jeunes et de la culture

Multi-accueil : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes

PEDT : Projet Educatif Territorial

PIJ : Point Information Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPA : Prime d'activité

QPV : Quartier Politique de la Ville

RAM : Relais Assistantes Maternelles

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

REP+ : Réseau d'éducation prioritaire

RPE : Relais Petite-Enfance.

RSA : Revenu de solidarité active

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de chômage selon l'INSEE : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)

Taux de couverture en accueil collectif : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture en accueil individuel : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture global : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives

Taux de dépendance aux prestations sociales à 50% : proportion des allocataires Caf dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la Caf

Taux de pauvreté à 60% : seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

Taux de pénétration de l'AAH/AEEH : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UFCV : Union Française des Centres de Vacances

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Mise en page : Caf de la Loire - Service communication
juillet 2022

